



ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA

MINING.CA

Rapport annuel 2016



L'association minière du Canada
REPRÉSENTATION GÉRANCE COLLABORATION

TABLE DES MATIÈRES 

→ Association minière du Canada (AMC)	3
→ Message du président du conseil d'administration et du président et chef de la direction	4
→ Rapport du président de l'équipe de direction de l'initiative VDMD	8
→ Comité de l'environnement	11
→ Comité des affaires autochtones	14
→ Comité des relations publiques	16
→ Comité scientifique	20
→ Groupe de travail sur les stériles	24
→ Comité de la fiscalité	27
→ Comité du transport	29
→ Comité de la responsabilité sociale internationale	31
→ Comité de l'énergie et groupe de travail sur les changements climatiques	35
→ Comité des affaires du Nord	37
→ Commerce international et investissement	39
→ Conseil des ressources humaines de l'industrie minière	42
→ Conseil d'administration de L'AMC	44
→ Membres du comité	45
→ Adhésion	51
→ Personnel	52





ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA (AMC)

L'Association minière du Canada (AMC) est l'organisme national représentant l'industrie minière du Canada. Elle est formée de sociétés œuvrant dans les domaines de l'exploration, de l'extraction, de la fonte, de l'affinage et de la fabrication de produits semi-finis. Ses membres génèrent la plus grande partie de la production canadienne de métaux et de minéraux industriels.

L'AMC défend les intérêts de l'industrie sur la scène nationale et internationale, élabore des politiques sur les minéraux avec les gouvernements, informe le public et favorise la collaboration pour résoudre des problèmes communs et stimuler les progrès. L'AMC collabore étroitement avec les associations minières provinciales et territoriales et avec les autres secteurs, ainsi qu'avec les groupes communautaires et environnementaux à l'échelle du Canada.

© L'Association minière du Canada, 2017. Les marques de commerce, y compris sans s'y limiter, *Vers le développement minier durable*^{MD}, *VDMD*^{MD} et les conceptions en diamant formé d'arcs de cercle et de quadrilatères, sont des marques de commerce déposées ou des marques de commerce de l'Association minière du Canada au Canada et dans les autres pays.

CÉLÉBRONS

Ti

Fe

Zn

Cu
Culivre

Les 560 000 personnes qui travaillent dans ou pour le secteur minier. Les collectivités locales et autochtones qui sont nos partenaires. Les gens qui développent la politique publique qui favorise et régleme nos activités. Merci de faire du Canada un chef de file mondial en techniques minières.

MINING.CA/FR

L'INDUSTRIE
MINIÈRE
CANADIENNE





MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Bob Steane, président du conseil d'administration
Pierre Gratton, président et chef de la direction

Un optimisme prudent renaît dans le secteur minier mondial, ce qui pourrait amener les sociétés minières à consentir d'importants nouveaux investissements. En fait, l'AMC estime que des investissements miniers potentiels de plus de 145 milliards de dollars pourraient être réalisés au Canada durant la prochaine décennie.

Cependant, comme le Canada doit faire concurrence à de nombreux pays pour attirer les investisseurs, il ne sera pas facile de tirer parti de cette occasion. De nombreux facteurs entrent en jeu lorsqu'une entreprise décide comment investir, et les conditions d'investissement locales et l'environnement réglementaire revêtent une importance capitale.

L'examen des lois environnementales fédérales, la politique pancanadienne sur les changements climatiques et le développement du transport et des infrastructures comptent parmi les importantes mesures prises en 2016 par le nouveau gouvernement libéral, et ces mesures auront des répercussions positives ou négatives sur la concurrence dans notre secteur selon la manière dont elles seront mises en œuvre.

Le nouveau plan stratégique sur cinq ans de l'AMC est principalement axé sur ces changements politiques. Le plan guidera les activités de l'AMC et de ses membres de 2017 à 2021 et nous aidera à réaliser notre vision d'une industrie minière canadienne solide, responsable et concurrentielle sur la scène mondiale, une industrie qui crée des richesses et des débouchés pour les Canadiens et Canadiennes. Notre plan repose sur quatre piliers qui orientent nos objectifs stratégiques : Les mines dans la société, la confiance envers la réglementation, la compétitivité économique et l'influence dans l'industrie. Ces objectifs illustrent les occasions et difficultés que présente le marché et représentent un engagement à faire fructifier nos réussites des dernières années.

En 2016, les efforts de l'AMC visaient principalement à expliquer au nouveau gouvernement libéral et à d'autres importants décideurs au niveau fédéral les éléments essentiels à notre réussite à court et à long terme. Ces éléments concordent avec les priorités du gouvernement fédéral, c'est-à-dire l'environnement réglementaire, la réconciliation avec les Autochtones, le changement climatique, l'innovation et les infrastructures. Voici les faits saillants des travaux réalisés en 2016 dans ces domaines.

Le gouvernement libéral a donné suite à sa promesse électorale et entamé l'examen des processus réglementaires et environnementaux fédéraux à l'égard des projets portant sur les ressources naturelles. L'AMC a salué cette annonce, car l'examen des processus permettra de relever les défis majeurs engendrés par la réforme d'un certain nombre de règlements en 2012. Durant l'année, l'AMC a participé à l'examen et à divers forums d'intervenants, dont le comité consultatif multilatéral formé pour participer à l'examen des processus associés à la LCEE 2012. En s'appuyant sur l'expertise de ses membres, l'AMC a élaboré sa position et déposé une proposition formelle afin d'illustrer l'expérience de l'industrie quant aux processus fédéraux d'évaluation environnementale, et de cerner les possibilités de renforcement du système.

Dans le domaine des affaires autochtones, l'AMC et ses membres ont communiqué leur appui envers une approche ouverte, transparente et fondée sur des principes qui envisage le partage des recettes issues des ressources naturelles entre la Couronne et les communautés autochtones directement concernées par un projet précis. Ce soutien s'inscrit dans un engagement plus large et continu visant à augmenter la participation des peuples autochtones dans notre secteur. L'industrie minière a beaucoup progressé au cours des deux dernières décennies en matière de partenariats fructueux avec les collectivités autochtones. L'AMC et ses membres sont bien placés pour collaborer avec le gouvernement et l'aider à atteindre ses objectifs de réconciliation.

Dans le domaine du changement climatique, l'AMC et ses membres ont publié leurs *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques*, dans lesquels elle appuie la tarification du carbone à grande échelle.





Bob Steane, président du conseil d'administration

Ce document visait à informer le gouvernement alors qu'il élaborait son cadre pancanadien sur les changements climatiques. Il présente aussi les éléments principaux d'un régime de tarification du carbone efficace. Idéalement, un tel régime devrait à la fois contribuer à la réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre, protéger les secteurs tributaires du commerce et à forte concentration d'émissions, comme le secteur minier, et tenir compte de la situation unique des régions nordiques et éloignées du Canada. L'AMC suivra de très près l'élaboration du plan pancanadien pour assurer l'atteinte des objectifs environnementaux tout en protégeant les industries canadiennes comme la nôtre.

Sur le plan de l'innovation, l'AMC s'est associée au Conseil canadien de l'innovation minière pour plaider en faveur d'une aide gouvernementale destinée à la stratégie pour l'exploitation minière sans résidus. L'AMC et ses membres considèrent le Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM) comme un élément moteur en vue d'encourager l'implantation et l'évolution de technologies qui aideront l'industrie à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à gérer les risques et à améliorer sa productivité. Nous

espérons toujours que le gouvernement soutiendra les investissements de l'industrie dans le CCIM pour stimuler l'innovation dans notre secteur.

L'an dernier, d'importantes mesures ont été prises pour régler les problèmes d'infrastructures dans le nord du pays, ce que l'AMC recommande depuis de nombreuses années. En novembre, le gouvernement a annoncé la création de la Banque de l'infrastructure du Canada et d'un fonds propre aux communautés éloignées et nordiques. Il reconnaissait ainsi les difficultés auxquelles sont confrontées les collectivités et les activités des régions nordiques et éloignées, et la nécessité d'investir de manière stratégique pour les surmonter. Les plans d'infrastructures n'ont pas encore été mis en œuvre, mais l'AMC espère que, pour la première fois, les infrastructures nordiques bénéficieront d'investissements considérables.

Évidemment, le régime réglementaire du système de transport du Canada est lié de près aux infrastructures. Encore une fois, nous avons fait d'importants progrès pour améliorer le réseau de transport du Canada, élément essentiel de nos capacités concurrentielles, au cours de la dernière année. Le ministre du Transport a publié le plan stratégique Transports 2030, qui prévoit l'adoption d'une loi visant à régler des problèmes liés aux politiques de tarification du transport ferroviaire en 2017. L'industrie minière, qui est le plus important client du réseau ferroviaire pour le transport de marchandises, espère que la nouvelle loi tiendra compte de ses principales préoccupations et recommandations. Le plan stratégique Transports 2030 comprend aussi des dispositions visant à favoriser les investissements dans les infrastructures à l'échelle du Canada en vue de faciliter le commerce.

Sur le plan du transport maritime, l'AMC a collaboré étroitement avec Transports Canada relativement à l'évolution des politiques mondiales de l'Organisation maritime internationale (OMI) ayant des répercussions sur les activités à l'intérieur du pays. La réussite de nos travaux avec l'OMI a donné lieu à l'approbation par le gouvernement fédéral d'une nouvelle méthode améliorée de contrôle de la teneur en humidité du charbon.

En bref, 2016 a été une année très chargée, et le nouveau gouvernement a présenté un programme ambitieux et très pertinent pour de nombreux aspects du secteur minier du Canada. Bon nombre des recommandations fournies au gouvernement par les divers groupes d'étude entraîneraient la création d'un système inutilisable si elles étaient adoptées en bloc et telles quelles.



Pierre Gratton, président et chef de la direction

La prochaine année s'annonce au moins tout aussi ardue et tout aussi importante que la dernière, car bon nombre des initiatives amorcées passeront à l'étape de la mise en œuvre.

Malgré son programme très chargé dans le domaine des politiques, l'AMC ne perd pas de vue les aspects critiques de nos activités. Nous sommes très fiers de notre programme *Vers le développement minier durable^{MD}* (*VDMD^{MD}*), qui est maintenant suivi dans quatre pays différents, sur quatre continents. Suite à l'adoption du programme *VDMD* par l'association minière de Finlande en 2015, la Chambre des entrepreneurs miniers de l'Argentine est devenue, en 2016, le premier organisme en Amérique latine à adhérer au programme. Au début de 2017, la Chambre des mines du Botswana leur a emboîté le pas pour devenir la première association minière d'Afrique à adhérer à l'initiative *VDMD*. L'AMC partage librement son programme *VDMD* avec les pays qui recherchent des outils pour améliorer le rendement environnemental et social de leur industrie minière. Grâce à ce partage de connaissances dans le domaine de l'exploitation minière durable, l'AMC contribue grandement à développer la capacité de l'industrie minière à l'échelle mondiale. La

notoriété de l'initiative *VDMD* continue de croître sur la scène internationale, et le programme a même attiré l'attention d'Apple et d'autres sociétés qui l'ont reconnu comme une norme industrielle qui procure beaucoup d'information sur le rendement social et environnemental des entreprises et sur leurs pratiques d'approvisionnement responsables.

En 2016, l'AMC a procédé à l'examen interne et externe de ses exigences et de son encadrement liés à la gestion des résidus pour s'assurer de continuer d'utiliser les meilleures pratiques et incorporer les leçons apprises lors de l'incident de la mine du mont Polley. Pendant toute l'année, le Groupe de travail sur les stériles de l'AMC et les chefs de l'initiative *VDMD*, en consultation avec le Groupe consultatif des communautés d'intérêts, ont déterminé comment mettre en œuvre les 29 recommandations du groupe de travail indépendant d'examen de la gestion des résidus. Par conséquent, le *protocole de gestion des résidus du programme VDMD* a été amélioré et comprend quelques modifications ainsi qu'un *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* plus technique et plus complet qui devrait être prêt au cours de l'année 2017.

L'AMC a aussi exploré de nouvelles possibilités en vue d'élargir ses horizons dans le domaine des droits de la personne. Après avoir déployé beaucoup d'efforts l'an dernier, l'AMC a annoncé en février 2017 que ses membres s'engagent à appliquer les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme. Cet engagement, une première au sein d'une association minière nationale, a été annoncé au terme de la présidence de l'initiative des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme qu'assurait le Canada. Les ministres fédéraux du Commerce international et des Ressources naturelles ont félicité l'AMC et ses membres, soulignant notre leadership et notre engagement envers les pratiques durables et responsables.

De plus, l'AMC a accueilli de nouveaux membres en 2016 : les sociétés Victoria Gold, Alexco Resources et Pan American Silver sont devenues membres à part entière. L'Association compte aussi 14 nouveaux membres associés : Quadra Chemicals, SMS Equipment Inc., CanNorth, Fasken Martineau, SNC Lavalin, McCarthy Tetrault, Borden Ladner Gervais, AECOM, Maxxam Analytics International Corporation, Willis Towers Watson, Des Nedhe Development, NEAS Group, Advisian Worley Parsons Group et Boart Longyear.



Les membres de l'AMC sont plus nombreux que jamais, ce qui témoigne de l'importance de tisser des liens avec les décideurs à Ottawa pour faire en sorte que l'industrie minière demeure concurrentielle sur la scène internationale. Le nombre croissant d'entreprises qui souhaitent devenir membres est un gage de l'importance des travaux de l'AMC.

Les réalisations de l'AMC en 2016 sont attribuables aux efforts collectifs de bon nombre de personnes, notamment les membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'équipe de direction de l'initiative VDMD, ainsi que les experts de l'industrie, qui offrent leur temps et leur expertise aux groupes de travail et aux comités de l'AMC. De plus, notre association est fière de compter sur un personnel des plus compétents, composé de gens reconnus pour leur expertise et leur professionnalisme par le gouvernement et d'autres associations. Grâce à leurs compétences et à leur expérience, ils produisent des résultats concrets dont profite l'ensemble de l'industrie. Leur travail est fort apprécié par le conseil d'administration et les membres de l'AMC.

Selon le relevé de ses activités, l'AMC et ses membres ont été plus actifs que jamais en 2016 sur le plan de la défense de leurs intérêts et de leurs interventions auprès du gouvernement fédéral, prenant part à plus de 200 communications et réunions avec de hauts fonctionnaires ainsi que des parlementaires et leur équipe. Le président et chef de la direction de l'AMC, Pierre Gratton, a même figuré de nouveau sur la liste des 100 principaux lobbyistes de 2016 du journal *The Hill Times* et du bulletin *The Lobby Monitor*.

Pour obtenir de plus amples détails sur les sujets abordés dans le présent message et les autres aspects du travail de l'AMC, nous vous invitons à lire le rapport annuel en entier. ■





FAITS SAILLANTS

- L'initiative VDMD de l'AMC est maintenant présente dans quatre pays sur quatre continents.
- Le protocole de gestion des résidus de l'initiative VDMD a été renforcé afin de veiller à ce qu'il tienne toujours compte des pratiques exemplaires.
- En collaboration avec le Groupe consultatif des communautés d'intérêts, l'AMC a cherché des moyens de tirer parti de ses efforts dans la lutte contre les changements climatiques par l'entremise de l'initiative VDMD et d'autres programmes.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VDMD Peter Read, vice-président, Planification stratégique, Syncrude Canada Ltée

L'équipe de direction de l'initiative Vers le développement minier durable^{MD} (VDMD^{MD}) étudie les possibilités d'amélioration du rendement et de la réputation de l'industrie minière auprès des communautés d'intérêts clés.

PARTICIPATION MONDIALE À L'INITIATIVE VDMD

L'AMC contribue toujours à augmenter les capacités de l'industrie minière mondiale en partageant son savoir-faire en matière de pratiques d'exploitation minière durable. L'une des méthodes les plus efficaces qu'elle utilise pour y parvenir est de faire part de l'initiative VDMD aux associations minières d'autres pays qui cherchent des outils afin d'améliorer le rendement environnemental et social de leur secteur.

En 2015, l'adoption de l'initiative VDMD par l'association minière de la Finlande marquait une étape importante pour l'AMC : c'était la première fois qu'une association minière de l'étranger adhérait à l'initiative. En 2016, la Chambre des entrepreneurs miniers de l'Argentine emboîtait le pas, une première en Amérique latine. L'adoption de l'initiative VDMD par l'Argentine constitue un jalon important dans la collaboration entre le Canada et une importante région minière de l'Amérique latine en vue d'établir des normes sur l'exploitation minière responsable. En février 2017, la Chambre des mines du Botswana est devenue la première association minière d'Afrique à adhérer à l'initiative VDMD.

L'intérêt envers l'initiative ne cesse de croître à l'échelle internationale. À l'heure actuelle, l'AMC est en pourparlers avec des gouvernements et des associations de partout dans le monde.

AMÉLIORATION DU RENDEMENT

Le *Rapport d'étape VDMD 2016* révèle une amélioration constante des résultats des entreprises en 2015.

Voici quelques faits saillants :

- Une proportion de 85 % des installations possède d'un solide système de gestion pour la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, contre 75 % en 2014.
- 86 % disposent d'un solide plan de gestion des crises, tant au niveau de l'installation que de l'entreprise, par rapport à 83 % en 2014.
- 95 % des installations ont entrepris un dialogue constructif avec les communautés d'intérêts, dont les communautés autochtones de la région.
- Un système de gestion de la santé et de la sécurité a été implanté dans toutes les installations.





Peter Read, président de l'équipe de direction de l'initiative VDMD

RECONNAISSANCE DU RENDEMENT EXCEPTIONNEL

Prix d'excellence VDMD

Les Prix d'excellence VDMD visent à souligner les projets innovateurs qui haussent la barre en matière de responsabilité de l'entreprise dans le secteur minier canadien. En 2016, Glencore nous a impressionnés en décrochant les deux prix.

Le complexe Kidd Operations de Glencore a reçu le prix VDMD 2016 en engagement communautaire pour l'aide apportée à des organismes sans but lucratif de la région en vue d'atteindre la durabilité dans le cadre de son programme de partenariats communautaires à Timmins, en Ontario. La Mine Raglan de Glencore a, quant à elle, remporté le prix VDMD 2016 en excellence environnementale pour son utilisation d'énergie renouvelable grâce à son éolienne avec système de stockage d'énergie dans le Nord-du-Québec, la plus grande installation du genre dans la province.

Prix du leadership VDMD

En 2016, des Prix du leadership VDMD ont été décernés à six installations minières exploitées par Hudbay Minerals, New

Gold, Ressources Teck Limitée et Vale. Ce prix est remis uniquement aux exploitations qui atteignent ou surpassent le niveau A de tous les indicateurs des six protocoles évalués dans le cadre de l'initiative VDMD. Pour qu'une installation soit admissible aux Prix du leadership VDMD, il faut que ses résultats aient été vérifiés par un tiers.

En 2016, en plus de remporter un Prix du leadership VDMD pour la seconde fois, l'installation de Teck à Elkview a atteint le niveau le plus élevé qui soit (AAA) pour tous les indicateurs du programme, une première dans toute l'histoire de l'initiative VDMD.

PROGRÈS DE L'INITIATIVE VDMD ET ACTIVITÉS DE FORMATION

Gestion des résidus

Des progrès ont été réalisés en vue de renforcer le volet de gestion des résidus dans le cadre de l'initiative VDMD. Au cours de 2016, le conseil d'administration de l'AMC a approuvé les modifications apportées au protocole de gestion des résidus de l'initiative VDMD, conformément aux recommandations formulées à la suite de l'évaluation interne et externe des exigences et des guides de l'AMC sur la gestion des résidus.

Pour répondre aux exigences du protocole, toutes les installations doivent respecter le *Guide de gestion des parcs à résidus miniers*, qui fait actuellement l'objet d'une révision. La publication de la version révisée est prévue pour l'été 2017.

Les modifications apportées aux exigences et aux guides de l'AMC sur la gestion des résidus sont détaillées à la page 24 du rapport du Groupe de travail sur les stériles.

Gestion de crises

En 2016, l'AMC a mis à jour le protocole d'évaluation de la planification de la gestion de crises et des communications et le guide de référence qui s'y rattache afin de veiller à ce que ces documents tiennent compte des pratiques exemplaires actuelles dans le secteur. D'autres modifications ont été effectuées afin d'apporter des précisions aux entreprises et aux vérificateurs.

Santé et sécurité

En 2016, le protocole d'évaluation de l'initiative VDMD sur la santé et la sécurité a été révisé dans l'objectif d'intégrer les leçons tirées des premières années de sa mise en œuvre. Plusieurs modifications y ont été apportées.





Gestion de l'eau

Tout au long de l'année, l'AMC et l'équipe de direction de l'initiative VDMD ont étudié la possibilité d'adopter un nouveau protocole sur la gestion de l'eau. En 2017, l'AMC élaborera un protocole VDMD sur la gestion de l'eau avec la collaboration du Groupe consultatif des communautés d'intérêts et d'experts en la matière.

Ateliers de formation

En 2016, l'AMC a continué d'offrir à ses membres de la formation sur l'initiative VDMD, notamment par le biais d'ateliers avec le personnel de la mine Éléonore de Goldcorp au Québec, de la mine Red Lake de Goldcorp en Ontario, de la mine de Voisey's Bay de Vale à Terre-Neuve-et-Labrador et de l'usine de traitement de Vale à Long Harbour. L'AMC a également organisé un atelier de formation à l'intention des fournisseurs de services de vérification en septembre.

TRAVAIL DU GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

Le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI) a joué un rôle clé dès le début de la création de l'initiative VDMD et demeure un élément important de son évolution et de sa mise en œuvre. Le GCCCI est un groupe indépendant d'intervenants multiples dont le mandat est principalement de donner des conseils à l'AMC au sujet de l'initiative VDMD et de définir les questions ou les problèmes relatifs au secteur minier qui se présentent.

Ses membres se réunissent régulièrement durant l'année, notamment au cours de deux rencontres en personne. Le GCCCI profite de ces rencontres pour proposer des améliorations à l'initiative VDMD, effectuer l'évaluation annuelle d'un échantillon des résultats vérifiés des entreprises à l'égard du rendement VDMD et discuter de sujets d'intérêt commun avec les membres du conseil d'administration de l'AMC. En 2016, le GCCCI a établi ses trois priorités principales : la gestion des résidus, les changements climatiques et l'engagement communautaire.

Pour ce qui est de la priorité n° 1, le GCCCI a examiné les recommandations du Groupe de travail sur les stériles et du groupe de travail indépendant sur la gestion des résidus de l'AMC. Il a fourni de précieux conseils sur la mise en œuvre des recommandations, particulièrement celles qui touchent l'engagement communautaire.

Compte tenu de la nouvelle orientation du gouvernement libéral en matière de changements climatiques et de la mise sur pied d'un cadre pancanadien, les membres du GCCCI ont convenu que le temps était venu d'analyser les efforts de l'AMC pour lutter contre les changements climatiques. Durant leurs réunions, ils ont participé à des séances sur les changements climatiques avec des experts du domaine et du gouvernement fédéral. Leur travail a abouti à la publication d'une déclaration consultative sur les changements climatiques à l'intention de l'AMC en novembre. Dans sa déclaration consultative, le GCCCI recommande à l'AMC et à ses membres de prendre certaines mesures pour tirer parti des efforts entrepris et des obligations assumées par l'industrie en matière de changements climatiques depuis 20 ans. Il reconnaît aussi dans la déclaration que les *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques* démontrent l'engagement de l'AMC et de ses membres à devenir des partenaires constructifs du gouvernement dans la lutte contre les changements climatiques. En 2017, l'AMC consultera quelques-uns de ses membres experts sur les recommandations du GCCCI et elle tiendra les membres de ce groupe au courant des prochaines étapes au fur et à mesure des avancées.

Au cours des deux dernières années, le GCCCI a porté un intérêt accru aux facteurs d'efficacité des mécanismes d'engagement communautaire. En 2016, il a mis sur pied un groupe de travail pour entamer des travaux dans ce domaine. Durant la réunion de mars, le groupe de travail a présenté des exemples d'indicateurs d'efficacité qui pourraient être utilisés pour évaluer le système des entreprises. Le groupe de travail et les chefs de l'initiative VDMD ont examiné en détail le protocole d'évaluation de l'initiative VDMD sur les relations avec les Autochtones et les collectivités. Ils ont ensuite élaboré une série de recommandations que l'AMC pourra prendre en considération au cours de la prochaine revue du protocole, probablement en 2018.

Chaque année, le GCCCI évalue un échantillon des résultats vérifiés d'entreprises dans le but d'analyser leurs systèmes et leurs pratiques. Lors de la réunion d'octobre, le GCCCI a examiné les résultats de Hudbay Minerals et de Suncor Énergie pour l'année 2015. ■

→ Pour en savoir plus sur l'initiative VDMD ou pour télécharger le dernier rapport d'étape VDMD, visitez le www.mining.ca/fr/vdmd





FAITS SAILLANTS

- Le Comité de l'environnement a centré ses efforts sur l'examen de lois fédérales, dont la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la protection de la navigation* et la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.
- L'Association minière du Canada (AMC) a d'ailleurs mis sur pied un groupe de travail sur l'examen des lois pour la soutenir et coordonner les mesures qu'elle prend à cet égard.
- La demande de l'AMC de remettre sur pied des groupes de discussion efficaces formés de divers intervenants a été entendue : le Comité consultatif sur les espèces en péril et le comité consultatif multilatéral ont été reformés.

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Président : Mark Freberg, directeur, Permis et fermeture de mines, Ressources Teck Limitée

Le Comité de l'environnement examine les questions environnementales d'ordre général et les lois qui touchent l'industrie.

Le Comité de l'environnement et le Comité scientifique de l'AMC se sont rencontrés à Ottawa en février, en mai et en octobre 2016. Les réunions ont été enrichies de webinaires informatifs et des travaux de groupes de travail.

En 2016, le Comité a axé son travail sur la série d'examens de lois fédérales commencés au deuxième semestre, et qui sont tous cruciaux pour l'avenir de l'industrie. Le Comité a poursuivi ses efforts quant à la *Loi sur les espèces en péril*. Il s'est également penché sur la pollution de l'air, les changements climatiques, le Plan de gestion des produits chimiques, les Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement, le Règlement sur les urgences environnementales et l'Inventaire national des rejets de polluants. Le Comité a travaillé avec des fonctionnaires d'Environnement et Changement climatique Canada, de Pêches et Océans Canada, de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et de Santé Canada ainsi qu'avec des groupes autochtones, des organisations environnementales non gouvernementales et des concepteurs de technologies prometteuses.

LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

En 2016, le groupe de travail sur la *Loi sur les espèces en péril* de l'AMC a continué de suivre les questions liées au caribou des montagnes du Sud et au caribou des bois et a émis une réponse aux sept ébauches de politiques liées à cette loi, publiées aux fins de consultation en septembre 2016. Il a également assuré le suivi de la publication des programmes de rétablissement et des plans de gestion proposés, en lien avec cette même loi.

Par ailleurs, le groupe a supervisé un étudiant inscrit à un programme d'alternance travail-études embauché par NatureServe Canada et son réseau de centres de données sur la conservation pour mieux comprendre comment les entreprises peuvent intégrer des données sur la faune sauvage dans la base de données grâce à des études préliminaires et à des évaluations environnementales. L'étudiant s'est également penché sur la manière dont la base de données peut aider l'AMC à comprendre l'état des données liées aux espèces visées par la *Loi sur les espèces en péril*. L'étudiant a travaillé avec les centres de données sur la conservation pour accéder aux données sur 33 espèces prioritaires qui figurent dans le plan d'affichage du programme de rétablissement sur trois ans d'Environnement et Changement climatique Canada. Il a ensuite effectué le mappage des données grâce à un système d'information géographique. Ce travail a aidé l'AMC à mieux comprendre l'état des données sur ce groupe d'espèces et lui a également permis d'établir des relations avec chacun de ces centres de données.

En 2016, l'AMC a réitéré sa demande de reformer le Comité consultatif sur les espèces en péril et s'est réjoui de la décision d'Environnement et Changement climatique Canada de le remettre sur pied.





L'AMC est un membre actif de ce comité, qui sert de forum d'études sur les mesures à prendre pour répondre aux inquiétudes de l'Association et contribue à une meilleure application de la *Loi sur les espèces en péril*.

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

En 2016, le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un groupe d'experts pour examiner les processus liés aux évaluations environnementales fédérales. Il a également accédé à une demande de l'AMC concernant la mise en place d'un comité consultatif multilatéral, dont l'Association fera partie. Le groupe de travail sur les examens de l'AMC a commenté le mandat du groupe d'experts et lui a présenté une soumission complète fondée sur la longue expérience de l'industrie minière envers la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et les processus d'évaluation de projets provinciaux.

En plus d'émettre d'importantes recommandations et d'analyser les problèmes vécus par l'industrie minière en lien avec le processus fédéral actuel, l'AMC a continué de souligner, lors de chaque processus d'examen d'une loi, l'importance de planifier la transition et de disposer de capacités suffisantes pour mettre en place tout changement législatif.

Au cours de l'année, l'AMC a aidé ses membres avec les projets en cours d'évaluation conformément à la loi actuelle, a demandé des précisions sur les changements provisoires annoncés en début d'année et a présenté des commentaires sur les conditions ébauchées.

LOI SUR LES PÊCHES

Le gouvernement a demandé au Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes d'examiner les dispositions sur les habitats de la *Loi sur les pêches*, modifiée en 2012. Le groupe de travail sur les examens de l'AMC a préparé une présentation que l'Association a faite à la Chambre des communes, afin d'expliquer comment l'industrie a vécu les modifications de 2012. L'AMC entendait aussi souligner que ces changements n'ont aucunement réduit les exigences d'application de la loi pour l'industrie minière. La présentation faisait également état des difficultés et des retards entraînés par l'inadéquation des mesures de transition et l'insuffisance des capacités du ministère à mettre en œuvre les changements.

Pollution atmosphérique

Le Comité de l'environnement de l'AMC suit les travaux sur la qualité de l'air du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). Avec d'autres associations, elle partage un représentant au sein d'un groupe consultatif d'experts du CCME qui se consacre à l'élaboration de normes canadiennes de qualité de l'air ambiant. En 2016, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) s'est concentré sur le dioxyde d'azote. De plus, de nouvelles normes canadiennes de qualité de l'air ambiant pour le dioxyde de soufre ont été adoptées. Comme d'autres industries l'ont fait, l'AMC a communiqué au CCME ses inquiétudes concernant le manque de partage de l'information et l'application inadéquate des normes canadiennes de qualité de l'air dans certaines provinces.

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a commencé l'examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Le groupe de travail de l'AMC sur cette loi a préparé une présentation à l'intention de la Chambre des communes, qui décrit les caractéristiques spéciales des métaux, ces substances naturelles omniprésentes dont bon nombre sont essentielles à la vie.

Le Comité de la Chambre des communes a également commencé à travailler avec le secrétariat de l'Inventaire national des rejets de polluants sur le contrôle de la qualité des données présentées par le secteur minier. Grâce à cette collaboration, d'autres erreurs de saisie des données ont été détectées et corrigées avant que l'inventaire annuel soit terminé.

Le Comité a continué de discuter avec des fonctionnaires d'Environnement et Changement climatique Canada sur le processus de conception des Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement. Plus tard dans l'année, le gouvernement a annoncé la publication d'une ébauche des recommandations pour connaître l'avis du public.





Le Comité a également continué d'échanger avec des fonctionnaires dans le cadre de la préparation de la troisième phase du Plan de gestion des produits chimiques, il a préparé des commentaires concernant l'évaluation provisoire de l'acide borique, qui figure dans le Plan, et il a travaillé avec des fonctionnaires pour recueillir des renseignements en vue de l'évaluation des mélanges complexes qui découlent de la fusion et du raffinage.

AUTRES ACTIVITÉS

Pour donner plus de poids à ses efforts, l'AMC adhère à plusieurs groupes officiels et officieux de l'industrie et composés de multiples intervenants. Lyle Safronetz (Vale) a représenté l'AMC au sein du Comité des questions actuelles du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Justyna Laurie-Lean (AMC) a représenté notre organisme au sein de l'Industry Coordinating Group for CEPA, de l'Environmental Health Industry Coordinating Group, du comité directeur de l'industrie sur le changement climatique et la qualité de l'air, du North American Metals Council et du groupe de travail formé de multiples intervenants de l'Inventaire national des rejets de polluants. ■

→ *Pour obtenir de plus amples renseignements sur les projets environnementaux de l'AMC et sur la réduction des émissions de ses sociétés membres, consultez le dernier Rapport d'étape VDMD, qui se trouve à l'adresse suivante : www.mining.ca/fr/vdmd*

IL N'Y A PAS SI LONGTEMPS, CECI ÉTAIT AUPARAVANT UNE MINE.

AUJOURD'HUI, NOUS RESTAURONS LA TERRE PAR BEAUCOUP D'AUTRES CHOSES UTILES.

Les terres humides Sandhill constituées de tourbières et de marais alimentés par l'eau souterraine dans le nord de l'Alberta étaient autrefois une mine. Maintenant, elles abritent plus de 28 sortes de plantes vigoureuses propres aux terres humides. Pour les sociétés minières du Canada, la réclamation... est une obligation.

MINING.CA/FR

L'INDUSTRIE MINIERE CANADIENNE





FAITS SAILLANTS

- Activités de sensibilisation et établissement de relations avec les décideurs responsables des questions autochtones du nouveau gouvernement.
- Renforcement de la surveillance et de l'engagement relativement à la mise en œuvre de l'ambitieux programme d'action du gouvernement libéral lié aux peuples autochtones.
- Poursuite du partenariat avec l'Institut Macdonald-Laurier pour son projet de recherche *Aboriginal People and the Natural Resource Economy in Canada* (les Autochtones et l'industrie canadienne des ressources naturelles).
- Participation à plusieurs forums portant sur le développement des entreprises autochtones afin que les Autochtones prennent davantage part aux activités du secteur minier et profitent des occasions que ces activités représentent.

COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Présidente : Kara Flynn, Vice-présidente, Affaires gouvernementales et publiques, Syncrude Canada Ltée

Le Comité des affaires autochtones a pour mandat de relever et d'évaluer des renseignements en vue de fournir des conseils éclairés au conseil d'administration de l'AMC dans le but d'établir et de renforcer les relations entre les Autochtones et l'industrie minière au Canada.

Le gouvernement libéral a été élu grâce à un programme comportant des engagements ambitieux, notamment de parfaire la Confédération en renouvelant la relation de nation à nation établie avec les communautés autochtones, d'adopter toutes les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, y compris la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Il ne faut pas sous-estimer les répercussions potentiellement importantes de ces engagements sur les politiques fédérales en lien avec les activités et les intérêts du secteur minier, d'autant plus que les libéraux se sont engagés à réviser et modifier les processus fédéraux d'évaluation environnementale. Le Comité des affaires autochtones a collaboré étroitement avec le groupe de travail sur les examens de l'AMC pour s'assurer que l'expertise et l'expérience considérable des membres du Comité pouvaient étayer les positions et les réponses de l'AMC aux consultations sur les principales lois et les points subséquents.

Le Comité et l'AMC ont poursuivi leur collaboration avec l'Institut Macdonald-Laurier dans le cadre du projet de recherche pluriannuel intitulé *Aboriginal People and the Natural Resource Economy in Canada* (les Autochtones et l'industrie canadienne des ressources naturelles). Le plus récent article de l'Institut, *How to Reignite the Ring of Fire and Mining in Northern Ontario* (comment relancer le Cercle de feu et les activités minières dans le nord de l'Ontario), donne un aperçu des occasions et des défis actuels que présente le secteur minier de cette région pour les Premières Nations, les entreprises et le gouvernement.

Activités de défense des intérêts

En 2016, l'AMC a orienté ses activités de défense des intérêts liées aux affaires autochtones sur la mise en œuvre des engagements électoraux des libéraux et leurs incidences potentielles sur les politiques de consultation de la Couronne, les lignes directrices et les pratiques de consultation, ainsi que sur la coordination entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Comité des affaires autochtones a de nouveau mis l'accent sur l'appel à l'action de la Commission à l'intention des entreprises canadiennes (recommandation 92) et les incidences liées à la mise en application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de la définition du principe de consentement préalable, libre et informé.





Tout au long de l'année, l'AMC a déployé des efforts pour accroître la sensibilisation à propos de la déclaration de principes sur le régime gouvernemental de partage des recettes provenant des ressources qui a été rendue publique en février 2016. La déclaration annonçait l'appui par les membres de l'AMC d'une approche ouverte, transparente et fondée sur des principes envers le partage des recettes provenant des ressources entre la Couronne et les communautés autochtones. Elle témoignait aussi du fait que par partage des recettes provenant des ressources, il faut entendre le partage avec les communautés autochtones des redevances sur les ressources versées par l'industrie aux gouvernements, et non pas l'imposition d'une taxe ou d'une redevance supplémentaire à l'industrie minière.

L'AMC a continué de préconiser la clarté pour ce qui est des exigences de déclaration par l'industrie dans le cadre de la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif (LMTSE)*, qui demande aux entreprises minières de divulguer les paiements versés aux gouvernements et entités autochtones au Canada et ailleurs dans le monde.

Étant donné que l'industrie minière est, proportionnellement, le secteur privé qui emploie le plus grand nombre d'Autochtones au Canada, l'AMC a continué de plaider en faveur d'une hausse de l'aide gouvernementale destinée aux projets de formation de la main-d'œuvre autochtone, comme la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones et les autres programmes. Il est fort probable que le taux d'emploi des Autochtones connaisse une hausse considérable, mais il est fondamental d'investir dans la formation et l'amélioration des compétences professionnelles.

À la lumière de l'engagement de l'industrie minière canadienne d'accroître la participation des Autochtones dans le secteur, l'AMC a également apporté son soutien au réseau national des gardiens autochtones qui demandait le soutien du gouvernement fédéral pour lancer un programme de gardiens autochtones au Canada. Les gardiens sont des surveillants de l'environnement autochtones formés. Ils ont participé à des programmes fructueux dans le secteur minier, y compris dans plusieurs exploitations de Rio Tinto en Australie et à la mine de Voisey's Bay de Vale, au Canada. Dans le budget de 2017, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 25 millions de dollars pour soutenir le réseau qui servira de base, nous l'espérons, à des centaines d'autres programmes de gardiens à l'échelle du pays et dans le secteur minier dans son ensemble.

Activités de sensibilisation

Tout au long de 2016, l'AMC a participé à des activités de sensibilisation ciblées dans le but de renforcer les liens avec les organisations, communautés et leaders autochtones clés, y compris le Conseil canadien pour le commerce autochtone, le Conseil des ressources humaines autochtones et la Canadian Aboriginal Minerals Association.

L'AMC continue de soutenir Indspire, un organisme de bienfaisance dirigé par des Autochtones qui améliore les possibilités d'éducation pour les étudiants des Premières Nations, les Inuits et les Métis grâce à diverses initiatives. L'AMC a commandité la remise des prix Indspire 2017, une cérémonie annuelle diffusée à l'échelle nationale qui célèbre des personnalités autochtones. ■





FAITS SAILLANTS

- La stratégie de l'AMC en matière de relations gouvernementales et d'affaires publiques consistait à informer le nouveau gouvernement fédéral de la contribution, des défis et des perspectives de l'industrie minière au Canada.
- L'AMC a été plus active que jamais en 2016 sur le plan de la défense de ses intérêts et de ses interventions auprès du gouvernement fédéral, prenant part à plus de 200 communications et réunions avec des hauts fonctionnaires ainsi que des parlementaires et leur équipe.
- La *Journée minière sur la colline* a été un franc succès; des membres de l'AMC y ont rencontré des parlementaires et des hauts fonctionnaires issus de plusieurs ministères fédéraux importants pour l'industrie minière.

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Président : Tom Ormsby, directeur, Affaires générales et externes, De Beers Canada

Le Comité des relations publiques conseille et oriente l'AMC sur les questions touchant les affaires publiques et la programmation des communications.

INTERVENTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le Comité des relations publiques a joué un rôle d'importance dans l'élaboration de la stratégie de relations gouvernementales de l'AMC avant et après les élections. L'accent a été mis sur des activités et des priorités définies avant, pendant et après la campagne électorale d'octobre 2015. Cette stratégie visait à renforcer l'engagement précoce des intervenants clés auprès du gouvernement libéral nouvellement élu, une des priorités pour l'année 2016.

Le principal mandat du Comité consistait à élaborer des documents d'information à l'intention du gouvernement sur les perspectives et les défis de l'industrie minière au Canada. Le Comité a surveillé de près l'évolution des politiques et évalué la conformité des secteurs de l'industrie à l'égard des objectifs du gouvernement pour ce qui est notamment des changements climatiques, du développement durable, de la réconciliation avec les Autochtones et de l'innovation.

L'AMC a fait plusieurs annonces en 2016 conformes aux priorités du nouveau gouvernement. En février, l'AMC et ses membres ont publié une déclaration de principes en appui à l'adoption d'une approche nationale ouverte, transparente et fondée sur des principes qui envisage le partage des recettes issues des ressources naturelles entre la Couronne et les communautés autochtones directement concernées par un projet précis.

De concert avec ses membres, l'AMC a publié ses *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques*, dans lesquels elle appuie la tarification du carbone à grande échelle. Ce document visait à informer le gouvernement alors qu'il élaborait son cadre pancanadien sur les changements climatiques. Les Principes présentent aussi les éléments principaux d'un régime de tarification du carbone efficace. Idéalement, un tel régime devrait à la fois contribuer à la réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre, protéger les secteurs tributaires du commerce et à forte concentration d'émissions, comme le secteur minier, et tenir compte de la situation unique des régions nordiques et éloignées du Canada.

Sur le plan de l'innovation, l'AMC s'est associée au Conseil canadien de l'innovation minière pour plaider en faveur d'une aide gouvernementale destinée à la stratégie pour l'exploitation minière sans résidus. L'AMC et ses membres considèrent le Conseil canadien de l'innovation minière comme un élément moteur en vue d'encourager l'implantation et l'évolution de technologies qui aideront l'industrie à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à gérer les risques et à améliorer sa productivité.





En 2016, le gouvernement libéral a donné suite à sa promesse électorale en annonçant l'examen des processus réglementaires et environnementaux fédéraux à l'égard des projets portant sur les ressources naturelles.

L'AMC a salué cette annonce, car l'examen des processus permettra de relever les défis majeurs engendrés par la réforme d'un certain nombre de règlements en 2012. Durant l'année, l'AMC a participé à l'examen et à divers forums d'intervenants, dont le comité consultatif multilatéral formé pour participer à l'examen des processus associés à la LCEE 2012. En s'appuyant sur l'expertise de ses membres, comme le Comité des relations publiques et d'autres comités, l'AMC a élaboré sa position et déposé des propositions formelles afin d'illustrer l'expérience de l'industrie quant aux processus fédéraux d'évaluation environnementale, et de cerner les possibilités de renforcement du système.

Selon le relevé de ses activités de lobbying, l'AMC a été plus active que jamais en 2016 sur le plan de la défense de ses intérêts et de ses interventions auprès du gouvernement fédéral, prenant part à plus de 200 communications et réunions avec des hauts fonctionnaires ainsi que des parlementaires et leur équipe. Le président et chef de la direction de l'AMC, Pierre Gratton, a même figuré de nouveau sur la liste des 100 principaux lobbyistes de 2016 du journal *The Hill Times* et du bulletin *The Lobby Monitor*.

DIVULGATION DES DÉFIS ET DES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE

À la fin de 2016, un optimisme prudent se faisait de nouveau sentir dans le secteur minier mondial à la suite d'une hausse des prix de certaines marchandises. Malgré cela, l'AMC a continué de promouvoir l'importance d'un cadre fiscal et réglementaire national pour que le Canada puisse attirer de nouveaux investissements miniers.

De l'examen des lois environnementales fédérales à la politique pancanadienne sur les changements climatiques, en passant par le développement du transport et des infrastructures, l'AMC a connu son année la plus active en 2016 quant à l'évolution des politiques fédérales relatives au secteur minier. Les actions et les décisions du gouvernement à cet égard, qui demeurent une préoccupation prioritaire, auront des répercussions positives ou négatives sur la concurrence dans notre secteur selon la manière dont elles seront mises en œuvre. C'est pourquoi l'AMC et ses membres exhortent le gouvernement fédéral à prendre les mesures suivantes :

- **Améliorer le processus fédéral d'examen des projets** : Le processus devrait être efficace et rapide, depuis la pré-évaluation environnementale (EE) jusqu'à la délivrance de permis après l'EE, et comprendre une consultation pertinente des communautés autochtones.
- **Investir dans les infrastructures essentielles dans les régions éloignées et nordiques** : Introduire des mesures fiscales stratégiques et s'assurer que la nouvelle Banque de l'infrastructure du Canada, annoncée en 2016, mise fortement sur le développement économique du Nord canadien.
- **Améliorer le réseau de transport canadien** : Des améliorations devraient être apportées pour acheminer plus efficacement les minéraux et les produits métalliques vers le marché, en améliorant la transparence dans le marché du transport ferroviaire et en abordant les enjeux politiques clés grâce aux projets de loi.
- **Lutter contre les changements climatiques tout en protégeant les entreprises canadiennes** : Adopter des politiques qui mènent à une véritable réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en protégeant les secteurs tributaires du commerce et à forte concentration d'émissions.
- **Améliorer l'accès au commerce** : Défendre les intérêts commerciaux du Canada et étendre l'accès aux marchés importants et nouveaux, notamment la Chine, l'Inde, le Japon et les membres du Partenariat transpacifique.
- **Aider à accélérer l'innovation au sein de l'industrie** : Prévoir des fonds à investir dans l'innovation minière afin d'appuyer la transition vers un avenir à moindre empreinte carbone. Cela inclut le financement de la stratégie pour l'exploitation minière sans résidus du Conseil canadien de l'innovation minière.





- *Appuyer la contribution de l'industrie minière à la réconciliation avec les peuples autochtones : Les points énumérés précédemment détermineront si, et dans quelle mesure, l'industrie minière peut continuer d'augmenter sa contribution envers les communautés autochtones grâce à la réconciliation économique.*

ÉVÉNEMENTS DE L'AMC

Semaine minière nationale

Afin de se présenter au nouveau gouvernement, l'AMC a organisé une activité de lobbying en mai 2016 dans le cadre de la 20^e Semaine minière nationale. Les membres de l'AMC ont participé à 25 réunions avec des ministres, des députés et des membres de leur personnel afin de leur faire connaître l'AMC et l'industrie et discuter des perspectives et des enjeux actuels.

Toujours à l'occasion de la Semaine minière nationale, l'AMC a organisé la troisième conférence annuelle sur les perspectives minérales en collaboration avec Ressources naturelles Canada et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs. De hauts fonctionnaires et des représentants de l'industrie ont pu échanger sur les principales politiques relatives à l'innovation, au contexte réglementaire, à la participation des Autochtones au sein du secteur minier et au commerce et développement à l'échelle internationale.

Journée minière sur la colline et réception annuelle

La *Journée minière sur la colline*, l'activité phare de l'AMC dont la plus récente édition a eu lieu en novembre 2016, a réuni près de 50 délégués provenant des quatre coins du pays. Douze équipes de délégués ont pris part à une cinquantaine de rencontres avec des hauts fonctionnaires, des parlementaires et des membres du personnel ministériel dans la région de la capitale nationale.

Cette année, la journée qui avait pour thème *Les assises de l'avenir du Canada*, a mis l'accent sur le rôle du secteur minier en tant que pierre angulaire de l'économie nationale et sur le pouvoir qu'il exerce sur l'avenir du Canada et la transition vers une économie à faible émission.

L'activité s'est conclue par la réception annuelle de l'AMC, à laquelle les représentants de l'industrie, les parties prenantes, les hauts fonctionnaires et les parlementaires ont participé en grand nombre. Kim Rudd, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, a transmis ses félicitations et souligné la place importante qu'occupe le secteur minier dans le mandat du gouvernement.

CONFÉRENCES

Le Comité des relations publiques aide à déterminer les rencontres et les événements clés de l'industrie où l'AMC pourrait être représentée et a aidé celle-ci à voir aux questions touchant la participation, la promotion et, parfois, les commandites. Tout au long de l'année, l'AMC a participé à plusieurs conférences sur les mines partout au Canada, notamment le congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, le congrès de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole, le symposium minier du Nunavut, la conférence sur l'exploration minérale de l'Association for Mineral Exploration British Columbia, la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines du Canada et la conférence Indaba en Afrique du Sud. Pierre Gratton, président et chef de la direction de l'AMC, a prononcé plusieurs discours dans le cadre de conférences et d'événements régionaux des chambres de commerce, dont la conférence de la Canadian Aboriginal Minerals Association.

CAMPAGNE SUR L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE

La campagne 2016 de l'AMC a suscité plus de 28 millions d'impressions et a permis d'illustrer le rôle de l'industrie minière canadienne en ce qui a trait aux produits de consommation modernes et aux technologies vertes, aux possibilités d'emplois directs et indirects, au nombre élevé d'employés autochtones et à l'engagement des membres de l'AMC envers la remise en état des terres et l'intendance environnementale.





SONDAGE ANNUEL SUR LA POSITION DES CANADIENS ENVERS LE SECTEUR MINIER

Afin de déterminer la façon dont la population canadienne perçoit le secteur minier, l'AMC a mené en 2016 son cinquième sondage d'opinion annuel. De concert avec le Comité des relations publiques, l'AMC a actualisé ses questions et évalué les résultats pour orienter ses activités et ses priorités pour l'année à venir. Les résultats démontrent à nouveau que l'opinion publique est favorable à l'industrie, à ses importantes contributions à la vie économique et sociale du Canada et à son rôle de fournisseur de composantes de base des produits de consommation utiles et modernes.

Les Canadiens souhaitent que l'industrie soit saine et en croissance, mais qu'elle adopte également des pratiques exemplaires sur le plan de la protection de l'environnement et de l'interaction avec les collectivités, et qu'elle soit soumise à un solide système de réglementation.

PUBLICATIONS

Durant l'année, l'AMC a publié des bulletins d'information saisonniers pour présenter les derniers développements dans l'industrie et les nouvelles positives la concernant. Ces bulletins sont envoyés aux décideurs à Ottawa en format imprimé de haute qualité, et aux intervenants de l'industrie à l'échelle du pays en format électronique.

L'édition 2016 de *Faits et chiffres*, la publication phare de l'AMC, est parue en février 2017. Toutes les publications se trouvent à : www.mining.ca/fr/rapports.

BOURSE COMMÉMORATIVE PAUL STOTHART EN ÉCONOMIE DES MINÉRAUX

En 2016, Alexander Pritchard (Université d'Ottawa) a reçu la bourse commémorative Paul Stothart en économie des minéraux, d'une valeur de 3 500 \$.

La bourse a été établie en 2012 grâce à la générosité des entreprises membres de l'AMC à la mémoire du regretté Paul Stothart, ancien vice-président des Affaires économiques de l'AMC. Elle est remise chaque année. Pour connaître les critères d'admissibilité et les exigences relatives à la mise en candidature, visitez le : www.mining.ca/fr/bourse. ■





FAITS SAILLANTS

- L'AMC a discuté avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) des modifications proposées au *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM). L'AMC a également souligné l'importance de faire preuve de souplesse relativement au respect des exigences du REMM dans les cas où des effluents salins sont rejetés dans un milieu salin, ce qui a conduit ECCC à proposer une possible voie à suivre pour résoudre le problème.
- L'AMC a également collaboré avec le gouvernement à propos des retards dans le processus de régulation utilisé pour ajouter des plans d'eau à l'annexe 2 du REMM.
- L'AMC a appuyé la demande du Conseil canadien de l'innovation minière pour que le gouvernement finance la stratégie pour l'exploitation minière sans résidus.
- L'AMC soutient activement les principales initiatives environnementales, y compris l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées, le Canadian Ecotoxicity Workshop et le Programme de neutralisation des eaux de drainage.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : Kent England, directeur, Environnement et permis, Cameco Corporation

Le Comité scientifique se concentre principalement sur l'application des principes scientifiques éprouvés et de la technologie en vue d'atténuer ou de réduire au minimum les répercussions de l'exploitation minière sur les écosystèmes aquatiques et terrestres.

Le Comité scientifique et le Comité de l'environnement de l'AMC se sont rencontrés en février, en mai et en octobre 2016 pour discuter d'enjeux liés à la *Loi sur les pêches*, au REMM et au programme d'étude de suivi des effets sur l'environnement (ESEE).

RÈGLEMENT SUR LES EFFLUENTS DES MINES DE MÉTAUX

Le processus de consultation à intervenants multiples relatif à l'examen décennal du REMM, entrepris par Environnement Canada en 2012, s'est conclu en 2015. L'examen a permis d'évaluer si les mines de diamants et de charbon doivent aussi faire l'objet d'une réglementation, si de nouveaux paramètres doivent être ajoutés au REMM, si les paramètres existants doivent être resserrés et s'il est possible d'améliorer le programme d'ESEE qui est prescrit par le REMM.

L'AMC a travaillé activement avec les représentants d'ECCC et le personnel ministériel à ce dossier tout au long de l'année 2016. En mai, les représentants d'ECCC ont fait le point sur les modifications attendues au REMM avec le Comité scientifique et le Comité de l'environnement de l'AMC. Les représentants d'ECCC ont indiqué qu'ils envisageaient de publier un document décrivant plus en détail les modifications proposées au courant de l'été 2016, et prépublier les modifications dans la première partie de la *Gazette du Canada* à l'automne 2016.

L'AMC a collaboré toute l'année avec ECCC à résoudre les problèmes liés aux modifications proposées, et plus particulièrement sur les éléments suivants :

- *La proposition d'ECCC d'établir une nouvelle limite de rejet de l'effluent pour l'ammoniac non ionisé qui serait plus contraignante que celle du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées. L'AMC a exprimé son inquiétude à propos du manque de preuve de l'avantage environnemental et du mérite technique douteux de cette nouvelle limite.*
- *L'exigence proposée stipulant que l'effluent ne doit pas présenter de létalité aiguë pour la Daphnia Magna. Un grand nombre de membres ont obtenu des résultats de tests insatisfaisants en raison de problèmes en laboratoire et non pour cause de mauvaise qualité de l'effluent. L'AMC a surtout travaillé à faire quelque peu assouplir les exigences afin que les mesures de renforcement ne soient pas prises sur la base de résultats insatisfaisants qui ne sont pas attribuables à l'effluent.*





→ *ECCC a informé l'AMC qu'il propose d'ajouter une exigence visant à mesurer la teneur en sélénium des tissus des poissons si la teneur en sélénium de l'effluent dépasse une certaine limite. Selon l'AMC, cette proposition ne faisait pas partie des recommandations qui avaient été approuvées à la conclusion de l'examen du REMM. L'AMC a fait part de ses préoccupations et demandé à ECCC de fournir plus de détails sur l'exigence proposée.*

Le document présentant les modifications proposées au REMM n'a pas été publié par ECCC avant la fin du mois de décembre 2016. Les premières analyses ont permis de cerner des problèmes potentiels. De plus amples analyses seront menées en 2017 en vue de préparer une réponse. À la fin de 2016, ECCC pensait publier les modifications proposées dans la première partie de la *Gazette du Canada* au printemps 2017.

Il est survenu un nouveau problème, qui n'avait pas été abordé dans le cadre de l'examen du REMM et qui touchait deux propositions de projet au Nunavut. En effet, les deux sociétés concernées proposent de rejeter l'eau minière salée dans un environnement marin à proximité, mais, en raison de leur salinité, leur effluent échouerait aux essais portant sur la truite arc-en-ciel, une espèce d'eau douce.

Or, le REMM ne permet pas d'utiliser une espèce plus appropriée aux essais sur l'eau salée rejetée en environnement salin, même si la méthode de référence pour mener des tests de létalité aiguë sur la truite arc-en-ciel le permet en de telles circonstances.

L'AMC a collaboré étroitement avec les deux sociétés pour trouver une solution au problème. Les représentants d'ECCC se sont montrés coopératifs et ont proposé d'étudier cette question dans le contexte des modifications proposées au REMM à la suite de l'examen de ce dernier. Toutefois, les deux sociétés ont à cœur de résoudre ce problème le plus rapidement possible, et elles ont fait part de leurs inquiétudes à propos de l'incidence potentielle qu'un report des modifications pourrait avoir sur leurs propositions d'exploitation.

RÈGLEMENT SUR LES EFFLUENTS DES MINES DE MÉTAUX - ANNEXE 2

Le REMM comprend un mécanisme permettant l'usage de plans d'eau fréquentés par le poisson pour la gestion des résidus et déchets miniers. Depuis 2002, le mécanisme juridique pour permettre un tel usage requiert de modifier le Règlement en ajoutant le plan d'eau en question à l'annexe 2 du Règlement. Dans le cadre du *Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux* (RELMM) de 1977, l'approbation du ministère était requise.

La grande majorité des plans d'eau ajoutés à l'annexe 2 depuis 2002 sont des petits étangs ou ruisseaux, ou des sections de ruisseaux. La taille des parcs à résidus miniers de nombreuses mines canadiennes proposées est telle qu'il ne serait pas possible de trouver un emplacement approprié sans qu'il y ait une incidence sur les plans d'eau fréquentés par le poisson.

Le mécanisme juridique en vigueur est extrêmement fastidieux et prend toujours plus de temps. En 2011, les modifications associées à une mine proposée en Colombie-Britannique ont été effectuées en 11 mois, mais le processus prend maintenant beaucoup plus de temps. En effet, trois modifications plus récentes ont nécessité entre 27 et 37 mois.

Les membres de l'AMC qui ont des projets inscrits dans la filière de l'annexe 2 sont très préoccupés de ces délais et de l'incertitude réglementaire qui y est associée.

En 2016, l'AMC a collaboré avec les représentants d'ECCC, le personnel ministériel et le Bureau de gestion des grands projets afin de résoudre cette situation, et elle a fait part de ses préoccupations à propos des retards touchant les projets de l'annexe 2. L'AMC a souligné qu'elle appuyait sans réserve le besoin de résoudre les problèmes techniques et consultatifs qui sont essentiels à la prise de décisions concernant l'annexe 2. Plus précisément, le requérant du projet doit évaluer rigoureusement les options d'élimination des résidus miniers; un plan compensatoire de l'habitat du poisson doit être élaboré; et la Couronne doit tenir des consultations au sujet des modifications proposées au REMM.

L'AMC a également souligné que son inquiétude se rapporte plutôt au processus de modification qui a lieu après la conclusion des éléments techniques et consultatifs. Dans une lettre envoyée au ministre McKenna, l'AMC plaide en faveur d'un examen des solutions de rechange ou d'une modification du cadre réglementaire de l'actuelle annexe 2 qui permettrait :





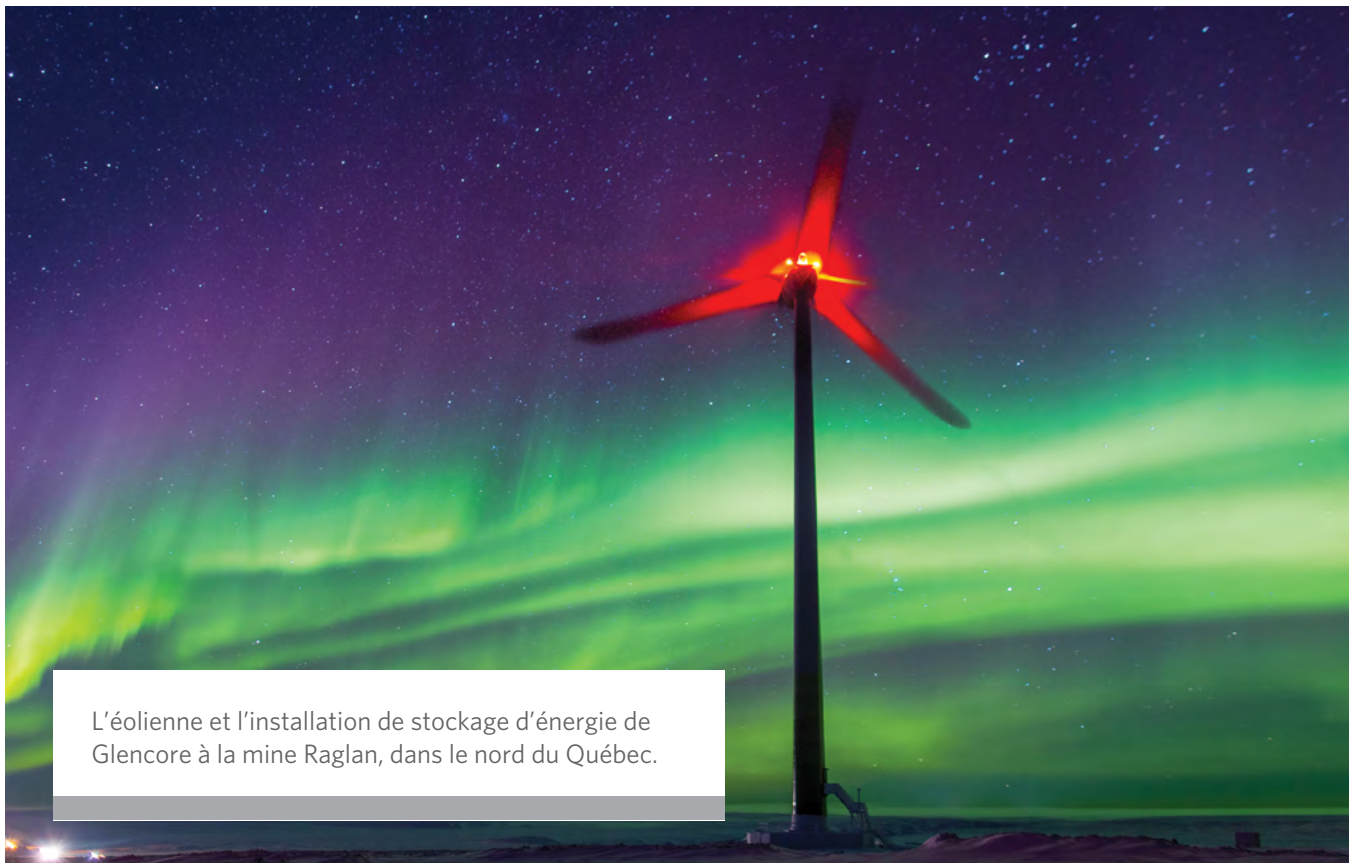
- d'examiner des méthodes visant à améliorer le processus de demande en vigueur pour des projets comportant des risques plus élevés ou des répercussions plus importantes;
- de tenir compte de mécanismes juridiques de rechange qui permettraient l'usage de plans d'eau dans le cadre de projets de gestion des résidus miniers à moindre risque ou dont les répercussions seraient moins importantes.

L'élaboration et la mise en œuvre de tels changements demanderaient du temps. L'AMC a indiqué aux représentants qu'en attendant, il était impératif de réduire les délais du processus réglementaire en vigueur. La situation actuelle est insoutenable, et elle aura des répercussions importantes sur l'industrie minière ainsi que sur les collectivités autochtones et non autochtones qui en dépendent.

CONSEIL CANADIEN DE L'INNOVATION MINIÈRE

Le Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM) est un organisme national sans but lucratif qui s'emploie à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies d'investissement en recherche, en développement et en innovation dans le secteur minier canadien. L'un des programmes phares du CCIM, la stratégie pour l'exploitation minière sans résidus, vise à stimuler l'innovation technologique au Canada afin d'éliminer toute production de déchets par l'industrie minière d'ici 10 à 20 ans, en misant sur une approche axée sur la productivité, l'énergie et l'environnement. Cette stratégie favorisera une progression graduelle et une adoption croissante de technologies novatrices, en plus d'encourager l'efficacité et la durabilité des activités, et d'atténuer les répercussions environnementales des projets miniers.

À titre de membre du CCIM, l'AMC est représentée au conseil d'administration et au Comité de l'environnement du CCIM. Elle collabore avec le CCIM afin de faciliter des rencontres de sensibilisation avec les instances supérieures.



L'éolienne et l'installation de stockage d'énergie de Glencore à la mine Raglan, dans le nord du Québec.



L'AMC appuie les démarches du CCIM qui visent à obtenir du financement en misant sur l'engagement du gouvernement du Canada à investir 200 millions de dollars annuellement dans l'élaboration de stratégies particulières au secteur, destinées à soutenir les grappes d'innovation et les technologies propres.

INITIATIVE NATIONALE POUR LES MINES ORPHELINES OU ABANDONNÉES

L'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA) a pour mission d'appuyer l'élaboration de politiques visant à éliminer l'abandon futur des mines et à améliorer leur fermeture et leur réhabilitation. Elle fournit en outre des occasions de formation et d'engagement aux communautés autochtones. En tant que membre de son Conseil consultatif, l'AMC appuie l'INMOA et lui fournit un soutien administratif et financier.

L'INMOA a fait de la rétrocession – le retour des terrains miniers à la Couronne – son cheval de bataille. Depuis 2013, elle a publié trois rapports sur le sujet. Le premier présente des études de cas, le deuxième les critères d'évaluation de la condition des sites et le troisième, une évaluation des besoins relatifs à la surveillance et à l'entretien des sites à long terme, ainsi que des coûts qui s'y rattachent. Ces rapports sont accessibles sur le site Web de l'INMOA, à l'adresse www.abandoned-mines.org.

L'INMOA s'est également efforcée d'achever l'inventaire national des mines actives et inactives. Ce dernier donnera un aperçu des bases de données provinciales et territoriales existantes, en plus de servir de portail vers celles-ci. Un tel inventaire est important pour l'élaboration de politiques judicieuses et pour la planification économique du nettoyage. L'inventaire a été rendu public au début de l'année 2017.

CANADIAN ECOTOXICITY WORKSHOP

L'AMC est représentée au comité consultatif du Canadian Ecotoxicity Workshop (CEW). En 2016, elle a assuré la coprésidence d'une séance technique sur l'industrie minière et l'environnement dans le cadre de l'atelier annuel qui s'est tenu à Edmonton, en Alberta. Cette séance comportait neuf présentations, et plusieurs autres présentations en lien avec l'industrie minière ont eu lieu dans le cadre d'autres séances techniques.

La séance technique a reçu un bon accueil et l'AMC prévoit coprésider une séance semblable au cours de l'atelier de 2017 qui se tiendra à Guelph, en Ontario.

PROGRAMME DE NEUTRALISATION DES EAUX DE DRAINAGE DANS L'ENVIRONNEMENT MINIER

Depuis sa création en 1989, le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM) a fait avancer la recherche sur l'exhaure de roches acides et sa prévention. Pour ce faire, des études revues par les pairs et fortement axées sur l'innovation ont été menées. De plus, le programme est dirigé par un comité multilatéral qui a gardé le cap sur deux objectifs : accroître la documentation et augmenter le transfert de technologies. Le programme NEDEM s'est attelé aux priorités en recherche telles qu'établies par l'industrie minière canadienne, la société civile et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et a réalisé d'importants progrès à ce chapitre.

L'AMC préside le comité directeur du programme, en plus de financer entièrement ce dernier. Les fonds octroyés servent de capitaux de lancement pour des projets de recherche et de nombreuses initiatives du programme NEDEM. D'autres organisations fournissent des sommes ou des contributions en nature équivalentes ou supérieures aux fonds versés par l'AMC, notamment des entreprises, des sociétés de conseil, des universités et des ministères.

En 2015, le programme NEDEM a entamé une étude sur les pratiques de gestion des résidus. Le projet comprendra un examen détaillé des solutions de rechange aux boues traditionnelles pour la gestion des résidus miniers (p. ex., résidus épaissis, en pâte ou filtrés) et documentera les avantages, les limites et les risques associés à ces méthodes par rapport aux techniques habituelles. Fin 2016, le rapport était presque terminé.

Le programme NEDEM soutient une étude sur la génomique dirigée par l'Université de Toronto qui vise à améliorer la compréhension du processus de dégradation des sulfosels dans les systèmes de traitement à l'échelle microbienne. Ce projet est financé par Genome Canada et appuyé par Glencore et Hudbay. La recherche est effectuée à l'exploitation de Glencore à Sudbury. ■



FAITS SAILLANTS

- Le Groupe de travail sur les stériles s'est penché sur les exigences et les manuels de l'AMC en matière de gestion des résidus en vue de les renforcer en s'appuyant sur les recommandations formulées lors d'examens internes et externes.
- Comme l'AMC est un spécialiste et un acteur de la gestion des résidus reconnue mondialement, elle a été invitée à prendre la parole lors de plusieurs conférences minières et forums consacrés aux résidus au Canada et à l'étranger.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES STÉRILES

Président : Mike Davies, vice-président, Environnement, Ressources Teck Limitée

Le Groupe de travail sur les stériles examine la gestion des résidus et des déchets des mines afin de dégager des pratiques exemplaires qui peuvent ensuite servir à élaborer des lignes directrices sur l'exploitation sécuritaire des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux. Le Groupe de travail sur les stériles fait également la promotion de la gestion efficace des installations et de l'évaluation des risques aux exploitations des membres de l'AMC et dans l'ensemble de l'industrie minière. Il contribue à l'initiative Vers un développement minier durable^{MD} (VDMD^{MD}) de l'AMC, notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du protocole de gestion des résidus, ainsi qu'à la prestation conjointe d'ateliers sur la gestion des résidus.

REVUES DE LA GESTION DES RÉSIDUS ET RÉVISION DU GUIDE

En 2016, le Groupe de travail sur les stériles a entrepris de réviser le *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* de l'AMC. Les modifications apportées s'appuient sur les résultats et les recommandations issus d'examens internes et externes des exigences et des documents d'orientation de l'AMC en matière de gestion des résidus. Ces examens ont été effectués par le Groupe de travail sur les stériles et par un groupe de travail indépendant sur la gestion des résidus, qui a été mis sur pied par le conseil d'administration de l'AMC peu après la défaillance de la digue à stériles de la mine du mont Polley en 2014. Le volet de gestion des résidus de l'initiative VDMD comprend le protocole de gestion des résidus dans le cadre du programme VDMD et les trois manuels sur la gestion des résidus de l'AMC :

- *Guide de gestion des parcs à résidus miniers*
- *Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux*
- *Guide de vérification et d'évaluation de la gestion des parcs à résidus miniers*

Les modifications apportées au *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* sont le fruit d'une collaboration avec l'équipe de direction de l'initiative VDMD et les chefs de l'initiative VDMD. Elles concordent avec les modifications apportées au protocole de gestion des résidus dans le cadre du programme VDMD par les chefs de l'initiative VDMD. Le protocole a été modifié pour tenir compte des recommandations prioritaires du groupe de travail indépendant et pour en renforcer certains éléments ciblés par le Groupe de travail sur les stériles et les chefs de l'initiative VDMD. Voici les principaux changements apportés :

- *resserrement des exigences de vérification;*
- *élaboration de plans d'action décrivant la stratégie des mines pour répondre aux exigences minimales en matière de bonnes pratiques, plans qui seront publiés dans le rapport d'étape VDMD annuel;*
- *communication efficace des engagements et des politiques en matière de gestion des résidus, en s'assurant que ceux-ci sont bien compris par les employés directement ou indirectement responsables de la sûreté des parcs à résidus miniers;*





- *imputabilité des plus hauts dirigeants de l'entreprise (conseil d'administration) quant à la gestion des résidus;*
- *nouveau processus de demande selon lequel les nouveaux membres doivent procéder à une évaluation des écarts de leur système de gestion des résidus par rapport au protocole de gestion des résidus dans le cadre du programme VDMD lorsqu'ils se joignent à l'association;*
- *intégration au protocole des relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative VDMD des critères liés aux relations avec les communautés d'intérêts autour d'enjeux relatifs aux résidus. Les exigences ont également été élargies de façon à inclure l'engagement relatif à tous les risques recensés pour la communauté.*

La documentation sur les incidents survenus à la mine du mont Polley en Colombie-Britannique et à la mine Samarco au Brésil a été analysée pour inclure les principales leçons tirées de ces événements dans les révisions au *Guide de gestion des parcs à résidus miniers*. De plus, l'AMC et le Groupe de travail sur les stériles ont pris part au groupe de travail sur les stériles du Conseil international des mines et métaux (ICMM) pendant l'élaboration de l'*énoncé de position de l'ICMM sur la prévention de la défaillance catastrophique des bassins de stockage des résidus afin d'harmoniser les approches*.

Le Groupe de travail sur les stériles terminera en 2017 la révision du *Guide de gestion des parcs à résidus miniers*, qui sera ensuite présenté au conseil d'administration à des fins d'approbation. La version révisée du guide :

- *accorde encore une grande importance aux systèmes de gestion, mais inclut davantage de composantes techniques;*
- *intègre au plan directeur de gestion des résidus une approche axée sur les risques, selon laquelle les parcs à résidus miniers sont gérés en fonction des risques (physiques et chimiques) qu'ils posent;*
- *met l'accent sur l'importance de sélectionner et de mettre en œuvre les meilleures techniques existantes et les meilleures pratiques applicables en fonction du site pour assurer une gestion plus efficace des résidus;*
- *accorde plus d'importance à la conception et à l'exploitation de la mine en vue de sa fermeture;*
- *souligne la nécessité de mener un examen indépendant et de fournir des directives quant à la forme que doivent prendre ces opérations en fonction du profil de risque des installations;*
- *s'harmonise davantage à la norme de certification de systèmes de gestion environnementale ISO 14001;*
- *renforce les composantes clés de la gestion, y compris la gestion du changement, les contrôles essentiels à la gestion des risques et l'évaluation du rendement.*

Le guide révisé contient également plusieurs annexes techniques consacrées à des questions et à des éléments techniques importants pour la gestion des parcs à résidus miniers tout au long de leur cycle de vie.

En 2017, le Groupe de travail sur les stériles se penchera également sur de potentielles modifications à faire au guide *Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux* (Guide EES) afin de tenir compte des changements apportés au *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* et d'y intégrer ses propres recommandations et celles du groupe de travail indépendant sur la gestion des résidus.

DIFFUSER NOTRE EXPERTISE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS

Depuis la publication du premier *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* en 1998, l'AMC est devenue un chef de file reconnu de la gestion des résidus. L'association et ses membres sont des conférenciers recherchés dans les conférences et les forums consacrés aux résidus au Canada et ailleurs dans le monde.

- *En 2016, l'AMC a donné des présentations consacrées à ses initiatives de gestion des résidus lors de divers événements canadiens et internationaux, parmi lesquels mentionnons :*
- *Le Congrès annuel de l'ICM et l'atelier sur l'état des pratiques de gestion des résidus, à Vancouver (C.-B.)*



- *Le Minerals North Symposium, à Smithers (C.-B.)*
- *La Conférence de l'Union européenne sur l'échange de pratiques exemplaires en matière de politiques et technologies minières : défis au sein de l'économie mondiale actuelle, à Bruxelles (Belgique)*
- *L'Atelier et le symposium de l'association minière suédoise sur la gestion des résidus, à Gällivare et Stockholm (Suède)*
- *Le World Mining Congress, à Rio de Janeiro (Brésil)*
- *L'Atelier annuel conjoint de la Colombie-Britannique et du Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier consacré à l'exhaure de roches acides et à la lixiviation des métaux, à Vancouver (C.-B.)* ■



La zone d'étude sur la remise en état des tourbières basses dans l'exploitation des sables bitumineux de Syncrude, près de Fort McMurray (Alberta).



FAITS SAILLANTS

- Le Comité communique avec le gouvernement fédéral afin de promouvoir l'importance du contexte fiscal pour la compétitivité du Canada en vue d'attirer de nouveaux investissements minéraux et indiquer quels secteurs ont besoin du soutien du gouvernement, y compris en matière d'investissements dans les infrastructures des régions éloignées et nordiques.
- Le Comité participe activement à des consultations auprès du gouvernement fédéral à propos du budget et de la révision des dépenses fiscales fédérales, notamment en déposant sa soumission prébudgétaire, en établissant des relations avec les ministres des Mines et les représentants du gouvernement, et en menant diverses activités.
- Le Comité a résolu un problème de déductions fiscales avec le ministère des Finances du Canada et l'Agence du revenu du Canada.

COMITÉ DE LA FISCALITÉ

Président : Jocelyn Paradis, vice-président, Fiscalité, Rio Tinto Canada

Le Comité de la fiscalité est chargé des enjeux financiers d'importance nationale, fait pression pour obtenir des modifications fiscales dans le but d'améliorer la compétitivité de l'industrie et sert de réseau pour les membres afin qu'ils partagent de l'information sur des questions financières et fiscales.

PRINCIPALES ANNONCES EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURE

L'avenir de l'industrie minière canadienne dépend de plus en plus des régions éloignées et nordiques du Canada. Or, le manque d'infrastructure dans ces régions est un obstacle important aux occasions d'augmenter la découverte et la production de richesse. Ce qui aggrave le problème, c'est le faible niveau d'admissibilité de ces territoires aux programmes d'infrastructure fédéraux en raison du critère relatif à l'utilisation publique et des formules de financement par personne.

Caractérisée par l'isolement des communautés, des températures extrêmes et la quasi-absence d'infrastructures et d'habitants sur des centaines de kilomètres, les régions éloignées et nordiques du Canada présentent l'un des coûts de la vie par personne les plus élevés au pays. De façon similaire, des recherches menées par l'industrie ont déterminé qu'il en coûte jusqu'à 6 fois plus cher pour mener des activités d'exploration et de 2 à 2,5 fois plus pour construire de nouvelles mines dans les régions nordiques par rapport aux régions du sud.

En novembre 2016, le ministre Morneau a annoncé des investissements considérables dans les infrastructures, ainsi que la création de la Banque d'infrastructure du Canada et d'un fonds propre aux communautés éloignées et nordiques. Cette annonce laissait entrevoir que le gouvernement reconnaît les défis que doivent relever ces communautés et les entreprises qui souhaitent mener des activités dans ces régions, et que des investissements stratégiques sont nécessaires pour y remédier. L'AMC a indiqué qu'elle appuie les engagements du gouvernement, car il s'agit à son avis de pas importants dans la bonne direction qui respectent ses demandes et celles de ses partenaires de l'industrie, ainsi que ses efforts de sensibilisation sur ce plan.

DISCUSSIONS AUTOUR DU BUDGET FÉDÉRAL

Le ministre des Finances, Bill Morneau, a déposé le premier budget du gouvernement libéral le 23 mars 2016. Le budget 2016 comprenait des politiques et investissements considérables et audacieux en matière de réconciliation avec les peuples autochtones, d'innovation et d'infrastructure en vue d'assurer une transition vers une économie à moindres émissions de carbone. Il comprenait également plusieurs engagements appuyés par l'AMC, parmi lesquels :

- *Le renouvellement d'un an du crédit d'impôt de 15 % pour l'exploration minière – un incitatif fiscal important pour les petites sociétés d'exploration.*





- *La reconnaissance des besoins en matière d'innovation de l'industrie minière dans le contexte du programme général d'innovation du gouvernement.*

L'AMC a déposé une soumission prébudgétaire formelle dans le cadre des consultations en vue du budget 2017 qui ont été lancées en juin 2016. La soumission cerne des domaines clés où un soutien du gouvernement permettrait de renforcer la compétitivité de l'industrie minière :

- *Fournir les ressources gouvernementales requises pour soutenir un projet coordonné et efficace de régime de délivrance de permis fédéral.*
- *Reconnaître les besoins en infrastructure des régions éloignées et nordiques et les investissements stratégiques pour soutenir le développement stratégique.*
- *Effectuer des investissements de renforcement des capacités pour permettre aux communautés autochtones de participer pleinement aux occasions engendrées par le développement minier.*
- *Financer le Conseil canadien de l'innovation minière qui stimule l'innovation dans l'industrie minière grâce au travail qu'il effectue pour réduire les émissions, améliorer la productivité et contribuer à la transition vers une économie à faible émission.*

DÉDUCTIONS FISCALES

Tout au long de l'année 2016, l'AMC a collaboré avec le gouvernement fédéral à résoudre un problème de déductions fiscales qui présentaient d'importants défis pour les sociétés minières qui devaient payer un impôt minier supplémentaire rétroactif pour l'année d'imposition antérieure. Les démarches de l'AMC auprès du ministère des Finances du Canada et de l'Agence du revenu du Canada ont permis de procéder à des modifications législatives pour résoudre ce problème. L'AMC s'attend à ce que les modifications soient déposées en 2017.

RÉVISION DES DÉPENSES FISCALES

En 2016, l'AMC a déposé une soumission invitant le ministère des Finances du Canada à revoir les dépenses fiscales canadiennes, qui comprenait les éléments suivants :

- *Le profil des dépenses fiscales de l'industrie minière, dont plusieurs crédits ont été réduits ou abolis dans les budgets 2012 et 2013 est relativement élémentaire et moins concurrentiel que celui d'autres secteurs industriels.*
- *L'attrait du Canada comme destination de choix pour les investissements miniers a décliné au cours des dernières années. En conséquence, plus d'investissements pourraient être dirigés vers d'autres pays.*
- *Les réformes de la réglementation de 2012 ont généré de l'incertitude et entraîné des retards dans les processus d'évaluation environnementale au niveau fédéral. Étant donné que le contexte réglementaire exerce un rôle important pour attirer de nouveaux investissements miniers, il est essentiel que les réformes actuelles établissent un processus d'évaluation environnementale efficace, rapide et bien coordonné.*

En plus de déposer sa soumission, l'AMC a abordé avec les principaux ministères fédéraux les problèmes de la fiscalité du secteur minier, la révision des dépenses fiscales et des actions concrètes qui devraient être prises pour stimuler la compétitivité du Canada. ■





FAITS SAILLANTS

- L'AMC a participé aux consultations menées par le gouvernement sur des questions clés relevant de la politique de transport ferroviaire.
- Le gouvernement a annoncé son plan stratégique *Transport 2030*, qui prévoit des mesures visant à hausser les investissements dans une infrastructure à l'appui du commerce dans tout le Canada.
- L'AMC est intervenue activement auprès de Transports Canada et de l'Organisation maritime internationale à propos des nouvelles règles de transport maritime qui touchent l'industrie minière canadienne.

COMITÉ DU TRANSPORT Président : Poste vacant

Le Comité du transport contribue à l'élaboration des politiques, des lois et des règlements fédéraux en matière de transport de minéraux et métaux afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie minière du Canada.

Chaque année, les exportations canadiennes de minéraux et de métaux se chiffrent en dizaines de milliards de dollars. En 2015, les exportations canadiennes de minéraux ont dépassé les 90 milliards de dollars, c'est-à-dire 19 % de la valeur totale des exportations canadiennes de marchandises. Ces produits minéraux et métalliques forment une grande partie du volume de marchandises traité dans les ports canadiens et représentent plus de la moitié du volume et des revenus totaux du transport de marchandises enregistrés par les chemins de fer canadiens.

Un système de transport fiable, efficace et peu coûteux par voie maritime, ferroviaire et routière est essentiel à la capacité concurrentielle internationale de l'industrie minière canadienne. Cela est d'autant plus important que le Canada est contraint de rivaliser avec des pays dont la chaîne d'approvisionnement logistique est considérablement plus réduite. Et comme les bases des échanges commerciaux s'établissent au pays, un tel système permettrait également à l'industrie de profiter des accords commerciaux actuels et futurs.

TRANSPORT FERROVIAIRE

Le transport de marchandises par voie ferrée rencontre des écueils sur plusieurs fronts. Ces dernières années, le service et la sécurité ferroviaires, des accidents et la responsabilité civile des sociétés ferroviaires ont été au cœur de l'actualité nationale, soulevant l'inquiétude du public. Nous pouvons notamment citer la catastrophe de Lac-Mégantic en juillet 2013, les retards d'expédition tout au long de l'hiver 2014 et d'autres problèmes de service persistants auxquels se heurtent de nombreux secteurs, dont l'industrie minière. Ces écueils ont amené le gouvernement fédéral à entreprendre des réformes de grande ampleur en adoptant des lois et des règlements connexes. L'AMC, qui suit de près l'évolution des politiques touchant l'industrie minière, collabore avec le gouvernement en vue de lever les obstacles auxquels se heurte ce secteur d'activité.

Transports 2030, un plan stratégique pour l'avenir des transports au Canada

À la suite du dépôt du rapport final de l'examen législatif de 2015 de la *Loi sur les transports au Canada*, qui a été présenté à la Chambre des communes en février 2016, le ministre des Transports, Marc Garneau, a lancé des consultations pour connaître le point de vue des intervenants sur la marche à suivre pour trouver des solutions aux grands problèmes liés aux différents modes de transport. L'AMC a soumis un mémoire à cet égard. Ces consultations ont mené à l'annonce de *Transports 2030, un plan stratégique pour l'avenir des transports au Canada* par le ministre en novembre. Le gouvernement s'y engage à trouver des solutions à des problèmes stratégiques liés au transport ferroviaire, dont plusieurs sont soulevés depuis longtemps par l'AMC et ses membres.

Un des faits saillants de *Transports 2030* est qu'il reconnaît la nécessité de développer l'infrastructure qui favorise le commerce au Canada et d'y allouer des sommes importantes.





Le ministre s'est engagé à déposer un projet de loi en 2017 pour s'attaquer aux problèmes du transport ferroviaire.

Cette annonce a donné lieu à de nouvelles consultations, dans le cadre desquelles l'AMC a soumis un mémoire tout en poursuivant ses échanges avec les décideurs gouvernementaux.

TRANSPORT MARITIME

En matière de transport maritime, l'AMC concentre son attention sur l'examen de l'évolution de la législation internationale adoptée par l'Organisation maritime internationale (OMI) et sur son intégration ultérieure dans la législation canadienne. Travaillant de concert avec le Conseil international des mines et métaux, des associations sectorielles internationales et les principaux intervenants canadiens, l'AMC s'est penchée en 2016 sur les modifications apportées au Code maritime international des cargaisons solides en vrac (code IMSBC) et sur les nouvelles obligations relatives à l'adoption de procédures d'évaluation et de gestion de la teneur en humidité.

L'OMI est l'agence spéciale des Nations Unies chargée de la sécurité de l'expédition et de la prévention de la pollution marine par les navires. Des modifications apportées récemment à l'annexe V de la Convention MARPOL, qui vise à empêcher la pollution du milieu marin, ont soulevé des questions importantes quant aux répercussions sur le commerce et l'expédition de certains produits miniers. Dans la mesure où les minerais et les concentrés étaient largement exclus des précédents programmes, comme le programme REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que restrictions applicables à ces substances), l'OMI s'est imposée comme le principal organisme international de réglementation en matière de traitement chimique des produits miniers. L'industrie minière a déployé d'immenses efforts pour défendre d'une seule voix l'adoption de règlements adéquats fondés sur des preuves scientifiques.

Certification et évaluation de la gestion de la teneur en humidité

Depuis septembre 2014, l'AMC et plusieurs de ses membres collaborent avec Transports Canada sur la question relative au respect des obligations de certification de la gestion de la teneur en humidité que l'OMI a rendues plus strictes. Cette collaboration a permis à plusieurs entreprises membres de recevoir à la fin de 2015 l'approbation d'une durée de cinq ans.

L'AMC et ses membres ont également préconisé que le Canada approuve une méthode d'évaluation plus efficace de la teneur en humidité du charbon et de la teneur limite en humidité admissible aux fins du transport. La méthode modifiée Proctor/Fagerberg pour le contrôle de la teneur en humidité du charbon, élaborée par l'industrie minière australienne et mise en œuvre dans ce pays, a été jugée plus fiable et plus exacte. Après avoir longuement examiné la question, Transports Canada a approuvé l'utilisation de la méthode au Canada en novembre 2016.

Contrôle de la corrosivité

Le Code maritime international des cargaisons solides en vrac a récemment été modifié de manière à comporter les critères d'identification des matières qui sont dangereuses seulement en vrac. Un de ces critères, la corrosivité, nécessite l'utilisation de l'essai C.1, mis au point pour les liquides et les solides qui peuvent se liquéfier. Cette méthode n'a toutefois jamais été validée pour les solides, comme les concentrés de minéraux.

L'industrie des concentrés de minéraux et de métaux a évalué les propriétés de plusieurs cargaisons solides en vrac à l'aide de cette méthode et elle a rencontré un certain nombre de problèmes. C'est la raison pour laquelle l'industrie est favorable à la mise au point d'une version modifiée de la méthode ou d'une nouvelle méthode qui soit adaptée aux matières solides ne pouvant pas se liquéfier durant le transport. Pour appuyer cette démarche, l'AMC collabore avec ses membres, d'autres entreprises minières et des groupes techniques en vue d'attirer l'attention des organismes de réglementation sur cette question. À ce jour, leurs efforts ont jusqu'à maintenant permis de mieux informer l'OMI et Transports Canada, qui reconnaissent que l'essai n'est pas adapté aux minéraux transportés en vrac.

Tout récemment, l'AMC a mis sur pied un projet de recherche fortement axé sur la collaboration, avec contributions en argent et en nature, afin d'appuyer de façon proactive la conception d'essais mieux adaptés. Le projet sera mené en 2017 et pourrait se poursuivre en 2018. ■





FAITS SAILLANTS

- Engagement des membres de l'AMC envers les droits de la personne, conformément aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne.
- Rencontre avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de la personne à propos des actions de l'AMC et de ses membres à cet égard.
- Poursuite du dialogue avec Affaires mondiales Canada sur les améliorations de la Stratégie de RSE du secteur extractif au Canada.

COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE

Président : Christian Del Valle, directeur, Affaires corporatives, Goldcorp Inc.

Le Comité de la responsabilité sociale internationale a reçu le mandat d'examiner les questions internationales qui nuisent aux intérêts des membres, de déceler les problèmes émergents, de fixer les priorités, ainsi que d'élaborer des recommandations et des stratégies d'orientation pour le conseil d'administration de l'AMC.

En 2016, les travaux du Comité de la responsabilité sociale internationale (RSI) se sont poursuivis conformément au plan stratégique que le Comité a conçu en 2014. Ce plan qui sera révisé en 2017 sert à orienter les activités du comité dans les domaines suivants :

1. *Leadership en matière de droits de la personne*
2. *Surveillance et étude des problèmes émergents*
3. *Participation des gouvernements*
4. *Participation stratégique de la société civile*
5. *Amélioration du rendement en matière de responsabilité sociale à l'échelle internationale*

ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES PRINCIPES VOLONTAIRES SUR LA SÉCURITÉ ET LES DROITS DE LA PERSONNE

Au cours de 2016, le Comité RSI a demandé à ses membres de s'engager à mettre en œuvre les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne, une primeur mondiale pour une association minière nationale. Ces principes créés en 2000 sont des normes qui aident les sociétés de l'industrie extractive à concilier l'obligation de respecter les droits de la personne et la nécessité de protéger leurs actifs et leurs employés. Cet engagement a été approuvé par le conseil d'administration de l'AMC en février 2017.

« Il s'agit d'un pas dans la bonne direction pour l'industrie minière, et je tiens à souligner le leadership de l'AMC qui place les principes des droits de la personne au cœur de la responsabilité sociale d'entreprise. »

*L'honorable François-Philippe Champagne,
ministre du Commerce international*

Ainsi, les sociétés membres de l'AMC qui recourent à des forces de sécurité privées ou publiques s'engagent à adopter une approche relative à la sécurité et aux droits de la personne en harmonie avec les Principes volontaires et fondée sur une évaluation du risque aux installations minières qu'elles exploitent. De plus, les membres de l'AMC qui possèdent des installations minières à l'étranger feront rapport de leur mise en œuvre tous les ans dans le *Rapport d'étape VDMD* de l'AMC.

Les membres de l'AMC sont déjà nombreux à participer officiellement à l'initiative des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne, tandis que plusieurs autres appliquent les Principes volontaires dans leurs installations à l'étranger.





« Notre gouvernement est fier que les associations du secteur et les sociétés canadiennes continuent d'être reconnues mondialement pour leur leadership quant aux pratiques éthiques, sociales et environnementales. L'engagement de l'AMC à l'égard des Principes volontaires est un autre exemple de ce leadership et de l'importance de promouvoir l'exploitation durable des ressources minérales tout en respectant les droits de la personne et en favorisant le partenariat avec les communautés. »

*L'honorable Jim Carr,
ministre des Ressources naturelles*

C'est cette expérience collective qui a incité l'AMC à se pencher sur les manières d'encourager l'adoption à plus vaste échelle des Principes volontaires, qui se sont révélés efficaces pour aider les entreprises à s'assurer que les droits de la personne sont respectés tout en protégeant leurs actifs et leurs employés.

Le gouvernement du Canada a déterminé que les Principes volontaires constituent l'une des six normes reconnues de la Stratégie de RSE du pays pour l'industrie extractive. La Stratégie de RSE met aussi en valeur l'initiative VDMD de l'AMC, qui a récemment été adoptée par les associations minières nationales de la Finlande, de l'Argentine et du Botswana.

STRATÉGIE DE RSE DU SECTEUR EXTRACTIF AU CANADA

Au cours de 2016, le nouveau gouvernement fédéral a continué de mettre l'accent sur la Stratégie de RSE du secteur extractif au Canada. Affaires mondiales Canada a notamment entrepris une série de discussions informelles avec l'AMC, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs et certaines organisations non gouvernementales afin de déterminer comment le gouvernement peut renforcer cette stratégie.

En remaniant la Stratégie de RSE en 2014, le gouvernement du Canada a élevé la barre en matière de responsabilité sociale. Cette nouvelle stratégie a obtenu une reconnaissance internationale, y compris de la part du professeur John Ruggie qui l'a qualifiée « d'exemple qu'il conviendrait d'imiter davantage au sein de la communauté des Points de contact nationaux ».

Dans ses rapports avec le gouvernement en 2016, l'AMC a insisté sur la nécessité d'appliquer pleinement les modifications apportées à la stratégie en 2014 afin d'améliorer la communication et de renforcer le mandat du conseiller en RSE. L'AMC a également formulé des recommandations judicieuses à l'intention du gouvernement sur les manières de renforcer la Stratégie de RSE et de mieux soutenir le Bureau du conseiller en RSE de l'industrie extractive.

LOI SUR LES MESURES DE TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR EXTRACTIF

En 2012, l'AMC s'est associée à Publiez ce que vous payez – Canada, au Natural Resources Governance Institute et à l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs pour créer le Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles (GTTRN).

Ce groupe s'est appuyé sur l'expertise de l'industrie et de la société civile pour concevoir et publier un cadre qui obligerait les sociétés minières du Canada à déclarer les paiements versés aux gouvernements. Ressources naturelles Canada (RNC) s'est ensuite servi de ce cadre pour élaborer la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif (LMTSE)*.

À la fin de 2015 et au début de 2016, l'AMC et le GTTRN ont élaboré, avec la collaboration de Ressources naturelles Canada, des lignes directrices pour aider les sociétés à se conformer aux exigences de cette loi. Cet effort s'est traduit par la publication en mars 2016 de documents d'orientation et de spécifications techniques qui fournissent aux sociétés les renseignements nécessaires pour produire leurs rapports en vertu de la LMTSE.

RELATIONS ET ENGAGEMENT

Dialogue avec les organisations professionnelles

L'AMC a poursuivi le dialogue entamé avec les organisations professionnelles en collaborant au comité créé par l'Université Saint-Paul dans le but d'organiser un symposium sur les activités minières, qui regroupe pour la première





fois des représentants de l'industrie et des participants réguliers issus d'organisations non gouvernementales. Le symposium devrait se dérouler à l'automne 2017.

Dialogue avec des responsables d'initiatives volontaires

En octobre 2016, l'AMC a participé à une discussion sur l'approvisionnement responsable avec plusieurs instigateurs d'initiatives volontaires (comme Responsible Jewellery Council, Aluminum Stewardship Initiative, BetterCoal et Initiative for Responsible Mining Assurance), des sociétés minières (dont ArcelorMittal et Newmont Mining Corporation) et des utilisateurs en aval (y compris Apple, Intel et Tiffany's).

Cette discussion visait à favoriser l'harmonisation des normes sur l'approvisionnement responsable entre les producteurs de métaux et de minéraux en amont et les utilisateurs en aval. L'un des principaux objectifs de ce dialogue était d'aider les utilisateurs en aval à mieux comprendre les actions du secteur minier pour ce qui est d'évaluer et de rendre compte de leur rendement social et environnemental. L'initiative VDMD de l'AMC est considérée comme une norme de l'industrie qui fournit des renseignements fiables sur le rendement social et environnemental afin d'inciter les sociétés à s'approvisionner de manière responsable. RESOLVE, une organisation non gouvernementale des États-Unis, assure l'organisation et l'animation de cette discussion qui, grâce à son succès retentissant, se poursuivra en 2017.

Rencontre avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de la personne

En juin 2016, l'AMC a rencontré Michel Forst, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de la personne. M. Forst produisait alors un rapport sur la situation de la protection des défenseurs des droits de la personne, qui aborde notamment le rôle du secteur privé. M. Forst élaborait également un nouveau processus dans le but de mobiliser les intervenants concernés à la moindre menace et allégation de préjudice proférée contre les défenseurs des droits de la personne. Ce processus vise à encourager les sociétés et les pays hôtes à intervenir afin d'assurer la protection des défenseurs des droits de la personne.

Institut canadien international des ressources et du développement

En 2016, l'AMC a accédé à la présidence du conseil consultatif de l'Institut canadien international des ressources et du développement (ICIRD). Ce conseil consultatif met à profit les connaissances, les conseils et les points de vue variés de ses membres pour guider le travail et l'orientation stratégique de l'Institut. Il est composé de représentants du gouvernement, de l'industrie, du milieu universitaire, d'organisations non gouvernementales, de communautés autochtones et d'organisations internationales qui se concentrent sur la gouvernance du secteur des ressources naturelles, la gestion intégrée des ressources naturelles, le développement économique et la réduction de la pauvreté.

L'ICIRD a conclu un partenariat avec plusieurs sociétés minières et organisations non gouvernementales axées sur le développement. Il compte maintenant 17 projets en cours dans 13 pays du monde. Parmi ceux-ci, mentionnons les importants projets axés sur le renforcement de la gouvernance du secteur des ressources naturelles au Pérou, en Éthiopie, au Burkina Faso, au Sénégal et en Mongolie, sur les ressources en eau au Pérou et sur l'exploitation minière artisanale et de petite échelle en Équateur.

PLANS POUR 2017

Maintenant que le plan stratégique de trois ans (2014-2016) a pris fin, le Comité RSI compte analyser les problèmes émergents afin de déterminer où il doit concentrer ses efforts au cours des trois prochaines années. Pour ce faire, il examinera les conséquences sur le plan international des activités minières canadiennes à l'étranger en ce qui a trait aux secteurs environnemental et social et aux droits de la personne. Il s'attardera aussi aux problèmes qui touchent d'autres secteurs dans les pays en développement afin de mieux comprendre les tendances qui s'y dessinent.

De plus, le Comité RSI entreprend plusieurs projets qui contribueront à stimuler le rendement à l'étranger et à faire des sociétés minières canadiennes des partenaires de choix.





En voici quelques exemples :

- **Diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement** : Ce projet vise à élaborer un modèle de code de conduite à l'intention des fournisseurs locaux.
- **Objectifs de développement durable (ODD)** : Ce projet consiste à examiner l'harmonisation des ODD et des activités et programmes de l'AMC et de ses membres.
- **Stratégie de RSE du secteur extractif au Canada** : L'AMC maintiendra son dialogue avec Affaires mondiales Canada concernant les améliorations potentielles de la stratégie.
- **Dialogue avec les organisations confessionnelles** : Le Comité RSI poursuivra sa discussion avec les organisations non gouvernementales et autres organisations confessionnelles, telles que l'Université Saint-Paul et KAIROS, et continuera de soutenir le principe de la Journée internationale de réflexion.
- **Dialogue sur l'investissement socialement responsable** : Le Comité RSI collaborera avec l'organisme Business for Social Responsibility et des représentants de la communauté financière pour organiser un dialogue sur la divulgation de renseignements sur les aspects sociaux et environnementaux afin de favoriser l'adoption de pratiques commerciales responsables. Ce dialogue s'ajoute au projet actuel de RESOLVE, qui consiste à échanger avec des utilisateurs en aval tels que Apple, Intel et Tiffany's.
- **Rapport sur la distribution de la valeur** : L'AMC continuera de recueillir et de publier des données sur les sommes versées aux pays hôtes par plusieurs sociétés membres actives à l'échelle internationale. Cette année, ces données seront publiées dans le rapport Faits et chiffres de l'AMC, qui comprendra pour la première fois des données fournies en vertu de la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif. ■



Le programme de soutien alimentaire pour les foyers vulnérables d'IAMGOLD, au Burkina Faso.





FAITS SAILLANTS

- L'Association minière du Canada (AMC) et ses membres ont établi sept *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques* pour aider le gouvernement fédéral à établir un cadre pancanadien sur les changements climatiques.
- L'AMC a participé aux groupes de travail sur les changements climatiques créés à la suite de la *Déclaration de Vancouver*, publiée par les premiers ministres des provinces et territoires du Canada.
- L'AMC a collaboré de manière active et constructive avec le Groupe consultatif des communautés d'intérêts pour trouver des façons de tirer parti des efforts de l'AMC et de ses membres dans la prévention des changements climatiques.

COMITÉ DE L'ÉNERGIE ET GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Président : Chris Adachi, chef, Mise en œuvre du développement durable et stratégie sur le carbone, Ressources Teck Limitée

Le Comité de l'énergie favorise la gestion globale de l'énergie, y compris l'amélioration de l'efficacité énergétique et le rendement des émissions de gaz à effet de serre.

PRINCIPES D'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Afin d'aider le gouvernement fédéral à élaborer un plan pancanadien efficace sur les changements climatiques, l'AMC a publié le document intitulé *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques* en avril 2016. Dans ce document, l'AMC appuie l'idée de neutralité sur le plan des revenus générés par la tarification du carbone et souligne qu'une politique sur les changements climatiques doit assurer l'avantage concurrentiel des secteurs tributaires du commerce et à forte concentration d'émissions, tout en tenant compte des facteurs économiques et géographiques changeants. Par exemple, dans les régions éloignées et nordiques, où le manque d'infrastructure énergétique est le plus prononcé au Canada, les entreprises qui dépendent du carburant diesel payent des coûts d'énergie parmi les plus élevés au pays. Peu de possibilités viables s'offrent à elles pour changer de carburant à l'échelle voulue de manière économique sans être pénalisées par la tarification du carbone.

En octobre 2016, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il établirait un filet de sûreté pour la tarification du carbone, en vertu duquel les provinces et les territoires seraient libres d'imposer une taxe sur le carbone ou de mettre sur pied un système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre. Si une province ou un territoire ne respectait pas cette mesure, le gouvernement fédéral y imposerait un système de tarification du carbone. Dans l'optique de ce document, l'AMC était heureuse de constater que le gouvernement fédéral reconnaît les défis uniques des régions éloignées et nordiques ainsi que la nécessité de protéger les secteurs tributaires du commerce et à forte concentration d'émissions.

Même si le fait de reconnaître la nécessité de protéger ces secteurs représente une importante première étape, il est désormais essentiel d'ancrer cette protection dans la politique. Une politique sur les changements climatiques qui ne tiendrait pas compte de ces enjeux risque d'entraîner un transfert des émissions de carbone. En bref, cela pourrait engendrer un déplacement de la production de minéraux - et des contributions qui s'y rapportent - des pays qui prennent des mesures en vue de prévenir les changements climatiques vers des pays qui ne le font pas. Non seulement ce déplacement nuirait à l'économie canadienne, mais il ferait également augmenter les émissions mondiales.

Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement fédéral travaillait toujours avec les provinces à la manière d'aborder les principaux enjeux liés à la politique sur les changements climatiques. Les parties devraient progresser de manière importante en 2017.





DÉCLARATION DE VANCOUVER SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Au cours de l'année, l'AMC, le Comité de l'énergie et le groupe de travail sur les changements climatiques ont surveillé de près les importantes annonces du gouvernement fédéral concernant les changements climatiques. En mars 2016, les premiers ministres des provinces et des territoires canadiens ont publié la *Déclaration de Vancouver* sur la croissance propre et les changements climatiques. Ils ont convenu de concevoir un cadre pancanadien pour respecter les engagements du Canada découlant de l'Accord de Paris. En particulier, la Déclaration fait état de l'engagement collectif des premiers ministres à mettre en œuvre des politiques pour respecter ou dépasser l'objectif du Canada pour 2030, c'est-à-dire une réduction de 30 % des émissions par rapport aux niveaux de 2005 et une transition vers une économie plus forte, résiliente au changement climatique et sobre en carbone.

L'été dernier, l'AMC a pris part à des séances de mobilisation des intervenants affiliés à quatre groupes de travail gouvernementaux. Ces groupes sont composés de fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux qui sont chargés de discuter des sujets liés aux changements climatiques comme l'atténuation, l'adaptation, l'innovation et la tarification du carbone.

DÉCLARATION CONSULTATIVE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

Après la signature de l'Accord de Paris par le Canada, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts, indépendant et composé d'intervenants multiples, qui conseille l'AMC dans la mise en œuvre de l'initiative VDMD et détermine les enjeux prioritaires de l'Association, pense qu'il est temps de se concentrer sur les changements climatiques.

En novembre 2016, le Groupe a produit une déclaration consultative intitulée *Relever le défi*, dans laquelle il encourage l'AMC et ses membres à continuer de tirer parti de leurs efforts, de leurs réalisations et de leurs engagements dans le domaine. Dans la déclaration, le Groupe soulignait aussi la détermination de l'AMC et de ses membres à contribuer de manière constructive à la lutte planétaire contre les changements climatiques, en citant la récente publication *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques*, qui présente les éléments fondamentaux d'un régime de tarification du carbone efficace visant à aider le gouvernement fédéral à concevoir un cadre pancanadien sur les changements climatiques.

La déclaration consultative du Groupe recommande des mesures précises qui s'articulent autour de six axes : l'initiative VDMD de l'AMC, le niveau des opérations, les collectivités locales et autochtones, la chaîne d'approvisionnement, les relations avec le public et les décideurs ainsi que la divulgation des risques associés au climat et des possibilités qui en découlent.

En 2017, l'AMC prévoit travailler avec les membres du Groupe et consulter des experts qui font partie de l'Association sur chacune des mesures recommandées par le Groupe. Ces consultations guident l'AMC dans la formulation d'une réponse à la déclaration qu'elle publiera en 2017. ■





FAITS SAILLANTS

- Le gouvernement fédéral a créé la Banque de l'infrastructure du Canada et annoncé d'autres mesures de soutien à l'infrastructure à l'intention des collectivités autochtones et nordiques, deux recommandations clés de l'AMC.
- Le Comité a participé aux consultations sur l'élaboration d'un modèle de leadership partagé dans l'Arctique, une initiative canado-américaine qui vise à orienter les futures politiques sur l'Arctique.
- Le Comité a surveillé les changements législatifs qui touchent les processus d'attribution de permis de projet minier dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD

Président : Poste vacant

Le Comité des affaires du Nord contribue à l'instauration d'un contexte fédéral qui est, sur les plans politique, législatif et réglementaire, favorable à la compétitivité des sociétés minières qui exercent leurs activités dans les régions éloignées et nordiques du Canada, et qui facilite la croissance durable de l'industrie minière canadienne.

Sur le plan économique, l'industrie minière est le secteur privé le plus dynamique des territoires canadiens et elle fait partie des principaux employeurs. Les possibilités d'exploitation durable des minéraux sont nombreuses, puisque de nouveaux investissements d'un montant évalué à 35 milliards de dollars pourraient être effectués dans les territoires si les conditions du marché et des investissements étaient favorables. Il est difficile de mener des activités d'exploration, de construction et d'exploitation minières dans les régions nordiques des provinces canadiennes et dans les trois territoires. Par conséquent, mieux faire connaître les coûts, les difficultés et les occasions que représente l'activité minière dans le Nord canadien est la priorité numéro un du Comité des affaires du Nord mis sur pied par l'AMC. Le principal objectif du Comité est de collaborer avec les gouvernements pour faire en sorte que l'industrie minière dispose d'un processus réglementaire d'attribution des permis clair et efficace et que la nécessité d'investir dans les infrastructures stratégiques soit mise en lumière.

DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DU NORD

L'avenir de l'industrie minière canadienne dépend de plus en plus des régions éloignées et nordiques du Canada. Or, le manque d'infrastructure dans ces régions est un obstacle important aux occasions d'augmenter la découverte et la production de richesse. Ce qui aggrave le problème, c'est le faible niveau d'admissibilité de ces territoires aux programmes d'infrastructure fédéraux en raison du critère relatif à l'utilisation publique et des formules de financement par personne. Caractérisées par l'isolement des communautés, des températures extrêmes et la quasi-absence d'infrastructures et d'habitations sur des centaines de kilomètres, les régions éloignées et nordiques présentent l'un des coûts de la vie par personne les plus élevés au pays. Une étude menée par l'industrie minière, dont les résultats sont présentés dans le rapport [*Corriger les inégalités*](#), montre qu'il en coûte jusqu'à six fois plus cher de mener des activités d'exploration et deux fois plus cher de construire de nouvelles mines dans les régions nordiques que dans celles situées au sud.

Le rapport formule également des recommandations pour corriger le manque d'infrastructure dans les régions nordiques et les obstacles financiers qui nuisent à leur développement. En novembre 2016, le gouvernement fédéral a annoncé plusieurs engagements stratégiques conformes à ces recommandations, dont la création de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) et des investissements pour appuyer les collectivités éloignées et nordiques. Ces engagements montrent que le gouvernement reconnaît les défis que doivent relever ces collectivités, et que des investissements stratégiques doivent être faits à cette fin. L'AMC a exprimé son appui aux mesures prises par le gouvernement et les considère comme un pas dans la bonne direction. Avant l'annonce, l'ACM et le Comité des affaires nordiques sont intervenus activement auprès du gouvernement, soulignant que l'Alaska Industrial Development and Export Authority (AIDEA) est un modèle à suivre pour la création d'une éventuelle banque de l'infrastructure au Canada.





À l'invitation de l'AMC, un représentant de l'AIDEA s'est rendu à Ottawa pour rencontrer des responsables de l'élaboration des politiques et contribuer à orienter le modèle d'un possible équivalent canadien. Pendant que le gouvernement prépare le lancement de la BIC, qui devrait avoir lieu à la fin de 2017, l'AMC fait activement valoir l'importance de doter celle-ci d'un mandat fort de développement économique. La Banque doit également appuyer les projets dans le Nord, et des spécialistes du Nord doivent siéger à son conseil d'administration.

LEADERSHIP PARTAGÉ DANS L'ARCTIQUE

En mars 2016, le premier ministre Trudeau et le président américain de l'époque, Barack Obama, ont fait une déclaration commune sur l'avenir de l'Arctique. À la suite de cette annonce, la ministre d'Affaires autochtones et du Nord canadien, Carolyn Bennett, a nommé une représentante spéciale chargée de mener des consultations sur les futures politiques touchant l'Arctique. L'AMC a pris part aux consultations et y a fait valoir le rôle de l'industrie minière comme principal moteur économique des territoires. L'AMC a également souligné les importantes contributions de l'industrie aux collectivités autochtones par l'emploi, la formation et le développement commercial, de même que les engagements pris par ses membres en matière de développement minier durable dans le cadre de l'initiative VDMD et d'autres initiatives individuelles. La représentante spéciale de la ministre rédigera un rapport qui devrait servir de fondement à l'élaboration d'une politique nordique plus vaste en 2017 et 2018.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Des changements législatifs survenus en 2016 sont susceptibles d'influer sur le processus d'attribution de permis aux projets miniers dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Territoires du Nord-Ouest

Depuis l'adoption de la *Loi sur le transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest* en mars 2014, le gouvernement fédéral a mis à exécution les plans de modification de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (LGRVM). En décembre 2016, la ministre Bennett a annoncé qu'Affaires autochtones et du Nord canadien se penchera sur les modifications apportées à la LGRVM qui ont récemment fait l'objet de poursuites en justice. Les modifications, dont l'application a été suspendue, portent notamment sur le regroupement des offices des terres et des eaux en un même organisme centralisé. L'AMC s'attend à ce que le gouvernement légifère pour annuler le regroupement des offices et pense pouvoir s'attaquer à d'autres questions relevant de la LGRVM au cours de 2017.

Yukon

L'AMC a pris part à des consultations qui visaient à déterminer si les quatre modifications suivantes (qui faisaient partie du projet de loi S-6) à la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* doivent être annulées :

- *les délais accordés au processus d'examen;*
- *l'exemption d'un projet du processus d'évaluation quand une autorisation a été renouvelée ou modifiée, sauf si le projet a subi d'importantes modifications;*
- *la capacité du ministre fédéral à donner des instructions générales obligatoires à l'Office;*
- *la capacité de déléguer au gouvernement territorial les pouvoirs, les responsabilités ou les fonctions conférés au ministre fédéral en vertu de cette Loi.*

À la suite des préoccupations soulevées par les collectivités et les gouvernements des Premières Nations au sujet du niveau de consultation, des voix se sont élevées pour réclamer l'annulation de ces quatre modifications durant la campagne électorale fédérale de 2015. L'AMC a soumis un mémoire et est intervenue auprès de responsables ministériels, de politiciens et de représentants autochtones à ce sujet. Avant de déposer le projet de loi C-17 pour abroger les quatre modifications en juin 2016, le gouvernement fédéral, le gouvernement du Yukon et l'Assemblée des Premières Nations du Yukon ont signé un protocole d'entente qui prévoit de poursuivre le dialogue au sujet de la disposition touchant la réévaluation, soit celle qui revêt la plus grande importance pour l'AMC. Le projet de loi C-17 devrait suivre le processus parlementaire en 2017, et l'AMC continuera de suivre activement ce dossier. ■





FAITS SAILLANTS

- Soutien de la négociation, par le gouvernement fédéral, des accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) ainsi que des accords de libre-échange.
- Suivi de l'évolution du commerce et de l'économie et réaction en conséquence.

COMMERCE INTERNATIONAL ET INVESTISSEMENT

L'Association minière du Canada (AMC) s'intéresse et participe aux activités commerciales du gouvernement et travaille dans le but de promouvoir la libre circulation des échanges commerciaux et des investissements afin d'améliorer la compétitivité internationale de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux.

L'industrie minière est un des secteurs d'activité canadiens les plus actifs à l'étranger, à égalité avec les services financiers et le secteur pétrolier et gazier. En 2015, l'industrie représentait plus de 19 % des exportations du Canada et compte chaque année pour une part considérable des investissements directs canadiens à l'étranger. Le Canada est également une plaque tournante du financement minier, puisque la Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance de Toronto (TSXV) accueillent 57 % des sociétés minières ouvertes du monde et négocient invariablement la majorité de la valeur du financement par actions pour l'industrie minière mondiale sur une base annuelle.

Le succès de l'industrie minière au Canada est dû en partie aux efforts commerciaux du gouvernement fédéral. Ceux-ci englobent le réseau d'ambassadeurs et de délégués commerciaux à l'étranger, la capacité de financement des transactions commerciales par l'entremise d'Exportation et Développement Canada, ainsi que bon nombre d'accords de libre-échange et d'accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers.

ACCORDS SUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a adopté un programme ambitieux dans le but d'élargir et de moderniser l'infrastructure commerciale du Canada, y compris dans le cadre des accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE). À la fin de 2016, le Canada avait mis en place 33 APIE, mené à bien des négociations avec cinq pays, et il poursuivait les pourparlers avec neuf autres pays.

Les APIE sont des accords bilatéraux qui visent à favoriser les investissements étrangers par l'adoption de droits et obligations ayant force de loi. Ces accords fixent des obligations en matière de traitement des investissements pour chaque pays et permettent aux investisseurs étrangers d'avoir accès à des règlements spéciaux et à des arbitres en cas de différend entre un investisseur et un gouvernement hôte. Ces mécanismes offrent aux investisseurs canadiens à l'étranger une protection supplémentaire et, bien que les mesures d'exécution réelles soient rarement employées, la simple existence des APIE procure aux gouvernements étrangers un cadre réglementaire en matière d'équité et de transparence.

Investissements en Amérique latine

Huit des 33 APIE en vigueur du Canada ont été conclus avec des pays d'Amérique latine, ce qui témoigne de la présence de l'industrie dans cette région, ainsi que du vaste potentiel minier de ce continent. Il est à noter qu'en 2013, les sociétés canadiennes détenaient près de 70 milliards de dollars d'actifs en Amérique latine, soit près de la moitié de la valeur totale des actifs minéraux du Canada à l'étranger.

Investissements en Afrique

Depuis 2010, le gouvernement canadien a conclu, signé ou mis en œuvre 12 APIE avec des pays africains. Trois des neuf négociations d'APIE toujours en cours concernent également des pays de ce continent.

Ces dernières années, de nombreux pays africains ont cherché à mettre à profit leurs atouts en matière de ressources naturelles et se sont montrés plus ouverts à de nouveaux investissements miniers et à l'expansion des projets déjà en exploitation.





Parmi les principales ressources minières de l'Afrique, citons le minerai de fer, les diamants, l'or, le platine, l'uranium, le cuivre et le charbon.

ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

L'industrie minière canadienne bénéficie d'une présence internationale imposante. Sa dépendance à la demande pour ses produits sur le marché international fait de cette industrie l'une des principales parties prenantes des politiques commerciales, programmes et services pour lesquels Affaires mondiales Canada sert d'intermédiaire.

Axée sur une expansion dynamique depuis quelques années, la vision commerciale du Canada confère aux sociétés minières du pays davantage de moyens pour étendre leurs activités sur des marchés naissants et émergents, ou pour exporter leurs produits plus librement vers un nombre croissant de destinations. L'AMC appuie l'évolution des mesures gouvernementales décrites ci-après et, aux moments pertinents, offre ses rétroactions aux décideurs et aux négociateurs canadiens.

Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne

À l'automne 2016, le premier ministre Trudeau et les dirigeants de l'Union européenne ont pris part à une cérémonie de signature de l'Accord économique et commercial global (AEGC). Il reste à obtenir la ratification définitive du parlement européen et des organes législatifs de chaque pays membre de l'UE. À sa mise en œuvre, ce nouvel accord abolira 98 % des droits de douane entre le Canada et l'Union européenne (y compris sur les minéraux et les métaux), tandis que les droits restants seront éliminés progressivement par la suite.

L'accord s'étend également à des questions d'investissement, de mobilité de la main-d'œuvre et de coopération accrue en matière de réglementation; il lève également les restrictions sur les droits de propriété de l'uranium. L'AEGC est le premier accord commercial bilatéral où le Canada a fait inclure des dispositions sur la coopération en matière de réglementation. Grâce à une coopération précoce lors de l'élaboration des règlements, les divergences entre le Canada et l'Union européenne se verront aplanies et le nombre d'obstacles au commerce sera réduit une fois les règlements promulgués.

L'AMC a suivi l'évolution de la situation, a participé aux réunions entre les intervenants, et a même présenté une réponse aux décideurs par rapport à cette entente. Plus récemment, l'AMC a travaillé avec EY et Euromines à un projet d'évaluation de la façon dont des investissements dans des installations minières pourraient encourager les investissements et le commerce bilatéral des minéraux et matériaux entre le Canada et l'UE.

Partenariat transpacifique

Le gouvernement du Canada a annoncé son soutien au Partenariat transpacifique (PTP), mais le récent retrait des États-Unis a sérieusement remis en question l'avenir de l'accord de libre-échange. Lorsque les É.-U. en faisaient partie, le PTP était le plus important accord de libre-échange (ALE) de l'histoire, avec un marché de 12 pays représentant près de 800 millions de consommateurs et un PIB combiné qui dépassait 30 trillions de dollars. Cependant, malgré le retrait des É.-U., certains pays membres cherchent le moyen de sauver l'accord entre les 11 pays restants. L'avenir du partenariat demeure cependant incertain.

L'AMC a collaboré activement avec le gouvernement dans le cadre de ce partenariat. Elle a présenté un mémoire, participé aux activités régulières avec des représentants et s'est présentée devant le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des Communes. L'AMC va continuer de suivre l'évolution de la situation.

Accord de libre-échange nord-américain

Le nouveau gouvernement américain s'est engagé à renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). On s'attend à voir les choses évoluer sur ce plan en 2017, et l'AMC collabore avec des groupes de travail sur l'ALENA de Ressources naturelles Canada et d'Affaires mondiales Canada. Étant donné que les É.-U. représentent le principal marché pour les produits minéraux et métalliques, l'AMC continuera de participer à l'évolution de l'ALENA.





Libre-échange avec la Chine

La Chine est le troisième marché en importance pour les exportations canadiennes de minéraux et de métaux. La valeur des exportations a dépassé les 4,6 milliards de dollars en 2015, soit plus de 5 % du total mondial.

Malgré l'importance croissante de la Chine pour le commerce et l'économie canadienne, aucune entente de libre-échange n'existe entre nos pays. Cette absence d'accord a conduit à la mise en place de plusieurs mesures protectionnistes nuisibles sur le plan économique, notamment l'instauration d'un tarif de 3 % sur les produits de charbon métallurgique et de sérieux obstacles réglementaires au commerce. À ce jour, 18 pays ont conclu des accords de libre-échange avec la Chine, et 11 autres en sont à divers stades de négociation et de prénégociation; bien des pays, en somme, reconnaissent que leur avenir économique est inexorablement lié à la Chine.

Compte tenu de ce contexte et de l'importance de la Chine pour l'avenir du Canada, l'AMC incite le gouvernement du Canada à bonifier les relations économiques et diplomatiques avec ce pays, de même qu'à envisager un accord de libre-échange potentiel avec celui-ci. L'AMC continue de collaborer avec les représentants de Ressources naturelles Canada et d'Affaires mondiales Canada, et s'attend à ce que la situation à ce sujet évolue en 2017. ■

L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE

**PRÊTE À FORER,
À AVANCER ET
AIDER À BÂTIR
LE CANADA**

Au Zn Ni Ti Fe Cu C
Carbone

...POUR LES 150 PROCHAINES ANNÉES.

Partout dans le monde, les gens admirent ce que les Canadiens ont bâti en seulement 150 ans. Nous sommes fiers de partager les valeurs du travail acharné, de l'optimisme et de la responsabilité qui définissent notre pays.

MINING.CA/FR

**L'INDUSTRIE
MINIÈRE
CANADIENNE**





Un travailleur du projet Jansen de BHP Billiton, en Saskatchewan

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Directeur général : Ryan Montpellier,
Président du conseil : Sean Junor, Cameco Corporation
Vice-président du conseil : Dean Winsor, Teck

Le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHiM) est un organisme indépendant à but non lucratif dont le mandat consiste à cerner les défis que le secteur minier canadien devra relever sur le plan des ressources humaines et de la main-d'œuvre, et à s'y attaquer. L'organisme est appuyé financièrement par l'Association minière du Canada, et la majorité de son financement provient du gouvernement fédéral et des recettes générées par ses programmes d'activités.

Le Conseil RHiM contribue à consolider l'industrie canadienne des minéraux et des métaux et à en assurer la compétitivité et la durabilité en incitant les intervenants du secteur à collaborer pour trouver des solutions aux défis en matière de ressources humaines qui se manifestent d'un bout à l'autre du Canada. Il est dirigé par un conseil d'administration formé de treize membres qui, grâce à leurs

directives et à leur soutien, veille à ce que la mission, les valeurs et les activités de l'organisme se traduisent en résultats tangibles pour l'industrie. Les membres du conseil d'administration forment un échantillon représentatif des entreprises membres de l'AMC, des entrepreneurs, des syndicats et des établissements d'enseignement de partout au pays. Le Conseil RHiM rassemble également un réseau de plus de 250 bénévoles de l'industrie minière qui souhaitent contribuer à ses travaux de recherche et orienter les projets des comités.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CONSEIL RHIM

- **Renseignements sur le marché du travail, tendances et recherche** : Fournir à l'industrie une source de connaissances centralisée, fiable et adaptée sur le marché du travail, les tendances et la recherche dans le secteur des minéraux et des métaux.
- **Maximisation des ressources humaines** : Élaborer et distribuer des outils qui aideront les employeurs à entrer en contact avec tous les bassins de main-d'œuvre, notamment les femmes, les Autochtones et les immigrants.
- **Normes et employabilité** : Élaborer et mettre à jour une série de normes professionnelles canadiennes et des ressources sur les compétences essentielles connexes pour des professions ciblées du secteur minier.
- **Reconnaissance et titres de compétence** : Attester et promouvoir les compétences des employés ainsi que les réalisations et les pratiques des employeurs et des établissements de formation.

RENSEIGNEMENTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, TENDANCES ET RECHERCHE : FAITS SAILLANTS

Information sur le marché du travail à l'échelle du Canada : Le modèle prévisionnel du Conseil RHiM en matière d'information sur le marché du travail est propre au secteur et est reconnu comme la ressource à privilégier par l'industrie et les parties prenantes. Le rapport de 2017 tiendra compte des améliorations du modèle et présentera les prévisions concernant l'embauche dans les quatre secteurs miniers suivants : Extraction et concentration du minerai; Activités de soutien; Fabrication; et Exploration minière. Le prochain rapport proposera également une analyse approfondie des facteurs qui influent sur l'offre, tels que le taux de départ à la retraite propre à une profession et la proportion d'immigrants et de nouveaux diplômés sur le marché. Le Conseil RHiM collabore également avec l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) pour élaborer et réaliser un sondage auprès des cinq groupes d'intervenants distincts du secteur de l'exploration minière, que sont les employeurs, les entrepreneurs, les enseignants,





les apprenants et les associations et sociétés affiliées. L'objectif est de disposer de renseignements sur le marché du travail plus détaillés que ceux que l'on trouve dans les ressources publiques. Le rapport du sondage devrait être rédigé au cours de l'été ou de l'automne 2017.

Information sur le marché du travail à l'échelle régionale : Le Conseil RHiM a récemment produit un rapport sur le marché du travail de la Colombie-Britannique en collaboration avec le gouvernement provincial ainsi que plusieurs enseignants et associations minières.

MAXIMISATION DES RESSOURCES HUMAINES : FAITS SAILLANTS

Explorer les possibilités de carrière pour les immigrants : Ce projet d'une durée de trois ans aidera les immigrants qui résident au Canada et les organismes d'aide aux immigrants en leur fournissant de l'information exacte sur le secteur minier canadien, les carrières et la possibilité de faire reconnaître les compétences acquises à l'étranger en vue d'obtenir un emploi. L'objectif du projet est de réduire, à long terme, le besoin d'engager des travailleurs étrangers temporaires.

Équité entre les sexes au sein de l'industrie minière : Ce projet vise à accélérer les changements institutionnels nécessaires à l'amélioration de l'équité entre les sexes au sein de l'industrie canadienne des mines et des minéraux grâce à la mise en œuvre d'outils, de processus stratégiques en matière de ressources humaines et d'activités porteuses de changement à l'échelle du secteur.

NORMES ET EMPLOYABILITÉ : FAITS SAILLANTS

Normes professionnelles canadiennes et bureau du registraire : En collaboration avec l'industrie, le Conseil RHiM travaille à élaborer des normes professionnelles canadiennes pour les principales professions du secteur minier. Le Conseil RHiM a utilisé les fonds destinés au nouveau projet de normes professionnelles canadiennes (NPC) (2014-2017) pour revoir trois NPC existantes en 2015 (mineur/mineuse de fond, mineur/mineuse de surface et opérateur/opératrice dans le traitement de minerais) et pour ajouter en 2016 trois nouvelles normes (formateur/formatrice de l'industrie, opérateur/opératrice de treuil et superviseur/superviseuse de premier niveau). La norme relative aux foreurs/foreuses au diamant est actuellement sous révision; la version mise à jour devrait être accessible à l'automne 2017.

Programme L'Essentiel des mines : Ce programme de formation sur l'employabilité élaboré conjointement avec l'Assemblée des Premières Nations poursuit deux objectifs : conférer aux Autochtones la confiance et les compétences nécessaires pour intégrer la main-d'œuvre du secteur minier, et fournir à l'industrie une main-d'œuvre locale disposée à travailler, formée dans le cadre d'un programme de préparation à l'emploi reconnu à l'échelle pancanadienne. Depuis sa mise en place en 2011, ce programme a accueilli 520 participants, dont 297 l'ont terminé avec succès. Le taux de diplomation est actuellement de 60 %, et 51 % des diplômés ont obtenu un emploi ou poursuivi leurs études. L'Essentiel des mines a récemment été mis à l'essai dans une école secondaire de Timmins, en Ontario, où il permet aux participants d'obtenir des crédits d'études secondaires. Le programme est maintenant offert au Québec; il a d'ailleurs été mis en place dans deux établissements d'enseignement de la province.

RECONNAISSANCE ET TITRES DE COMPÉTENCE : FAITS SAILLANTS

Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne : Le nombre de travailleurs reconnus par ce programme s'élève maintenant à plus de 1 100. Il est administré par le comité permanent de reconnaissance professionnelle composé de multiples intervenants, qui relève du conseil d'administration du Conseil RHiM. Parmi les entreprises qui le mettent en œuvre, mentionnons Cementation, Dominion Diamond Corporation, la mine de diamants Diavik, Ressources Teck, Huckleberry Mines, Hy-Tech Drilling Ltd, New Gold et Vic Progressive. Il existe une reconnaissance professionnelle pancanadienne pour les travailleurs des groupes professionnels suivants : mineurs/mineuses de fond, mineurs/mineuses de surface, opérateurs/opératrices dans le traitement de minerais, foreurs/foreuses au diamant, formateurs de l'industrie, superviseurs de premier niveau et opérateurs de treuil. Les travailleurs qui pratiquent l'une des trois dernières professions susmentionnées bénéficient désormais d'un nouveau processus axé sur le candidat. Ce processus sera mis à l'essai auprès des personnes exerçant l'un des quatre autres métiers au cours de l'automne 2017. ■

→ *Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil RHiM ou sur l'un de ses programmes, visitez le www.mih.ca/fr ou communiquez avec Ryan Montpellier, directeur général du Conseil RHiM, à rmontpellier@mih.ca*





CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMC

Président : Bob Steane, Cameco Corporation
 Matthew Andrews, Pan American Silver Corp.**
 Tim Bekhuys, New Gold Inc.
 Brent Bergeron, Goldcorp Inc.
 Brendan Cahill, Excellon Resources Inc.
 David Clarry, HudBay Minerals Inc.
 Alan Coutts, Resources Ltd.
 Blair Dickerson, Rio Tinto Canada
 Dave Forestell, Société aurifère Barrick**
 Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals
 Pierre Gratton, Association minière du Canada
 Alanna Heath, Société aurifère Barrick*
 Elliot Holland, Dominion Diamond Corporation
 Michel Julien, Mines Agnico Eagle Limitée
 John Kearney, Canadian Zinc Corporation
 Pierre Lapointe, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Pierre Lebel, Imperial Metals Corporation
 Don Macdonald, KGHM International
 Erik Madsen, De Beers Group of Companies
 John McConnell, Victoria Gold Corp.
 John McManus, Taseko Mines Limited
 Cory McPhee, Vale
 Adam Miller, Monnaie royale canadienne
 Krista Muhr, Eldorado Gold Corporation
 Clynton Nauman, Alexco Resource Corp.
 Ed Opitz, Kinross Gold Corporation
 Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
 George Read, Shore Gold Inc.
 Peter Read, Syncrude Canada Ltd.
 Derek Riehm, Lundin Mining Corporation
 Brad Ryder, Glencore
 Christopher Ryder, BHP Billiton Canada Inc.
 Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
 Marcia Smith, Teck Resources Limited
 Kristan Straub, Glencore
 Kelly Strong, Nyrstar
 Travis Temple, HudBay Minerals Inc.
 Paul West-Sells, Western Copper and Gold Corporation
 Penggui Yan, HD Mining International Ltd.
 Peter Zebedee, Shell Canada Energy Inc.

*A quitté le Conseil d'administration de l'AMC en 2016

** A rejoint le Conseil d'administration de l'AMC en 2016

CONSEIL DE DIRECTION

Brent Bergeron, Goldcorp Inc.
 David Clarry, HudBay Minerals Inc.
 Pierre Gratton, Mining Association of Canada
 Alanna Heath, Société aurifère Barrick*
 Elliot Holland, Dominion Diamond Corporation
 John Kearney, Canadian Zinc Corporation
 Pierre Lapointe, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Cory McPhee, Vale
 Peter Read, Syncrude Canada Ltd.
 Marcia Smith, Teck Resources Limited
 Bob Steane, Cameco Corporation
 Gordon Stothart, IAMGOLD Corporation
 Kristan Straub, Glencore
 Travis Temple, HudBay Minerals Inc.
 Anne Marie Toutant, Suncor Energy Inc.

ADMINISTRATEURS

Bob Steane, président du Conseil
 Anne Marie Toutant, vice-présidente
 Gordon Stothart, vice-présidente
 Travis Temple, trésorier
 Pierre Gratton, président et secrétaire

MEMBRES HONORAIRES À VIE

Jim Carter
 Doug Horswill
 William James
 Norman Keevil





VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE (VDMD)

- ÉQUIPE DE DIRECTION

Président : Peter Read, Syncrude Canada Ltd.
 Karina Briño, Mining Association of British Columbia
 David Clarry, HudBay Minerals Inc.
 Blair Dickerson, Rio Tinto Canada
 Craig Ford, Excellon Resources Inc.
 Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals
 Michel Julien, Mines Agnico Eagle Limitée
 Erik Madsen, De Beers
 Tina Markovic, BHP Billiton Canada Inc.
 Cory McPhee, Vale
 Josée Méthot, Association minière du Québec
 Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
 Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
 Christopher Ryder, BHP Billiton Canada Inc.
 Kristan Straub, Glencore
 Anne Marie Toutant, Suncor Energy Inc.
 Penggui Yan, HD Mining International Ltd.
 Alexa Young, Teck Resources Limited

GRUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (GCCCI)

Dan Benoit, Catégorie d'Autochtone
 Theresa Baikie, Catégorie d'Autochtone
 Tim Johnston, Catégorie du développement
 économique et communautaire
 Joy Kennedy, Catégorie d'ONG à vocation sociale
 (incluant les organisations religieuses)
 Stephen Kibsey, Catégorie des finances et investissement
 Chief Earl Klyne, Catégorie d'Autochtone*
 Nathan Lemphers, Catégorie d'ONG à vocation environnementale
 Doug Olthuis, Catégorie de la main-d'œuvre et milieu de travail
 Philip Oxhorn, Catégorie du développement international
 Maya Stano, Catégorie d'expert
 Dave Walkem, Catégorie du développement
 économique et communautaire
 Luc Zandvliet, Catégorie d'expert*
 *a quitté le GCCCI en 2016

Représentants de l'industrie sur le GCCCI

Pierre Gratton, Association minière du Canada
 Michel Julien, Mines Agnico Eagle Limitée
 Josée Méthot, Association minière du Québec
 Cory McPhee, Vale
 Shirley Neault, HudBay Minerals Inc. (observatrice)
 Peter Read, Syncrude Canada Ltd.
 Mark Wiseman, Avalon Rare Metals Inc.
 Scott Yarrow, Glencore

CHEFS DE L'INITIATIVE VDMD

Présidente : Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
 Vice-président : Shane Borchardt, Cameco Corporation
 Chris Adachi, Teck Resources Limited
 Tracy Anderson, First Quantum Minerals
 Meghan Barnett, Glencore
 Frederic Brassard, Association minière du Québec
 Chris Browne, Vale
 Bob Butler, Glencore
 Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
 Chantal Clement, Goldcorp Inc.
 Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd.
 Bryan Cox, Mining Association of British Columbia
 Louie Cyrenne, Iron Ore Company of Canada
 Denis Desbiens, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Craig Ford, Excellon Resources Inc.
 Art Frye, Imperial Metals Corporation
 Joe Fyfe, Glencore
 Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle Limitée
 Katherine Gizikoff, Taseko Mines Limited
 Bronwyn Gorsline, Goldcorp Inc.
 Mario Julien, Glencore
 Laurie Kelly, Teck Resources Limited
 Mary Kita, Avalon Advanced Materials Inc.
 Ed Kniel, Teck Resources Limited
 Mark Kruger, Syncrude Canada Ltd.
 Patrick Lauzière, Iron Ore Company of Canada
 Claudine Lee, Dominion Diamond Corporation
 Emma Leith, Mines Agnico Eagle Limitée
 Charles Levac, Glencore
 Janice Linehan, Suncor Energy Inc.
 Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
 Stephanie Marshall, Glencore
 Luke Moger, Imperial Metals Corporation
 Loris Molino, Vale
 Michael Patterson, Anglo American
 Kelly Payne, Rio Tinto Canada
 Serge Pelletier, BHP Billiton
 Nicole Pesonen, Nyrstar
 Gina Rau, Barrick Gold Corporation
 Lyle Safronetz, Vale
 Johan Skoglund, Nyrstar
 Roger Souckey, Goldcorp Inc.
 Gail Susana Ross, Société aurifère Barrick
 Lindsey Taylor, IAMGOLD Corporation
 Denis Therrie, Mines Agnico Eagle Limitée
 Nathalie Tremblay, Association minière du Québec
 Eric Westrum, Suncor Energy Inc.
 Andrew Williams, De Beers Canada Inc.
 Dean Williams, Kinross Gold USA Inc.
 Dennis Wilson, New Gold Inc.
 Lynda Wilson-Hare, Glencore
 Steve Woolfenden, IAMGOLD Corporation
 Scott Wytrychowski, Shell Canada Energy Inc.





COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE

Présidente : Alanna Heath, Société aurifère Barrick*
 Président : Christian Del Valle, Goldcorp Inc.**
 Vice-président : David Clarry, HudBay Minerals Inc.
 Karina Andrus, Advisian (WorleyParsons Group)
 David Barrett, Eldorado Gold Corporation
 Brendan Cahill, Excellon Resources Inc.
 Dominic Channer, Kinross Gold Corporation
 Dale Coffin, Mines Agnico Eagle Limitée
 Silvana Costa, New Gold Inc.
 Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd.
 Bryan Cox, Mining Association of British Columbia
 Stephen Crozier, IAMGOLD Corporation
 Aidan Davy, International Council on Mining and Metals
 Blair Dickerson, Rio Tinto Canada
 Kyle Dufresne, Rio Tinto Canada
 Mark Edwards, Teck Resources Limited
 Craig Ford, Excellon Resources Inc.
 Dave Forestell, Société aurifère Barrick
 Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals
 Simon Jimenez, Barrick Gold Corporation
 Matt Johnson, Lundin Mining Corporation
 Nadim Kara, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Etienne Lamy, Rio Tinto Canada
 Nicola Main-Thomson, Shell Canada Energy Inc.
 Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
 Andrew Mathewson, AECOM
 Cory McPhee, Vale
 Monica Moretto, Pan American Silver Corp.
 Krista Muhr, Eldorado Gold Corporation
 John Mullally, Goldcorp Inc.
 Erica Myles, Shell Canada Energy Inc.
 Stephen Nairne, Lundin Mining Corporation
 Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
 Ed Opitz, Kinross Gold Corporation
 Channa Pelpola, Teck Resources Limited
 Mac Penney, Kinross Gold Corporation
 Diane Pinto, Advisian (WorleyParsons Group)
 Caroline Rossignol, Lundin Mining Corporation
 Amelie Rouleau, Glencore
 Somia Sadi, AECOM
 Jay Schlosar, Teck Resources Limited
 Alexandra Sewell, IAMGOLD Corporation
 Roger Souckey, Goldcorp Inc.
 Ian Turpin, Quadra Chemicals Ltd.
 Melanie Wallace, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Eric Westrum, Suncor Energy Inc.
 Tricia Wilhelm, Anglo American plc
 Lesley Williams, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Dennis Wilson, New Gold Inc.
 Linda Wrong, Lundin Mining Corporation
 *a quitté en 2016
 **a rejoint en 2016

COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Président : Sean Willy, Cameco Corporation*
 Présidente : Kara Flynn, Syncrude Canada Ltd.**
 Tim Bekhuys, New Gold Inc.
 Charles Birchall, Willms & Shier
 Marguerite Chambers, HudBay Minerals Inc.
 David Clarry, HudBay Minerals Inc.
 Stephen Crozier, IAMGOLD Corporation
 Blair Dickerson, Rio Tinto Canada
 Mark Edwards, Teck Resources Limited
 Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle Limitée
 Sandra Gogal, Miller Thomson LLP
 Alan Hair, HudBay Minerals Inc.
 Leanne Hall, Deloitte & Touche LLP
 Rachel Houmphan, Rio Tinto Canada
 Barbara Kirby, Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
 Heather Lawrence, Teck Resources Limited
 Stephen Lindley, SNC-Lavalin Inc.
 Andrew Mathewson, AECOM
 Erica Myles, Shell Canada Energy Inc.
 Glenn Nolan, Noront Resources Ltd.
 Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
 Bob Overvold, Dominion Diamond Corporation
 Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
 Mark Prystupa, Suncor Energy Inc.
 Amelie Rouleau, Glencore
 Brad Ryder, Glencore
 Somia Sadiq, AECOM
 Alexandra Sewell, IAMGOLD Corporation
 Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
 Ken Smith, BHP Billiton Canada Inc.
 Roger Souckey, Goldcorp Inc.
 Rebecca Sullivan, Suncor Energy Inc.
 Tom Syer, Teck Resources Limited
 Mark Travers, Vale
 Federico Velasquez, Anglo American
 Lesley Williams, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Dennis Wilson, New Gold Inc
 *a quitté en 2016
 **a rejoint en 2016

COMITÉ DE L'ÉNERGIE

Président : Chris Adachi, Teck Resources Limited
 Michael Aire, Newmont Mining Corporation
 Colin Alie, Shell Canada Energy Inc.
 Melissa Barbanell, Société aurifère Barrick
 Louiza Bell, Teck Resources Limited
 Charles Birchall, Willms & Shier
 Russell Blades, Société aurifère Barrick
 Shane Borchardt, Cameco Corporation
 Cheryl Brownlee, Association minière de l'Ontario
 Tim Butler, Compagnie minière IOC
 Marc Butler, Glencore
 Marc-Andre Charette, Cameco Corporation
 Andrew Cooper, New Gold Inc.





Gilles Couture, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 R. Duinker, Hatch & Associates Inc.
 Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
 Patricia Groulx, Teck Resources Limited
 Aaron Ling, Advisian (WorleyParsons Group)
 Alan Luck, Shell Canada Energy Inc.
 Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
 Mark Passi, Glencore
 Frank Petrolo, Vale
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Harold Todd, Teck Resources Limited
 Liezl Van Wyk, Diavik Diamond Mines Inc.
 Scott Yarrow, Glencore

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Président : Marc Butler, Glencore Canada*

Président : Mark Freberg, Teck Resources Limited**

Marko Adzic, Teck Resources Limited
 Steven Aiken, Knight Piésold Ltd.
 Raj Anand, Imperial Metals Corporation
 Tracy Anderson, First Quantum Minerals
 Joe Armstrong, Vale
 Mike Aziz, Goldcorp Canada Ltd.
 Lynne Barlow, Syncrude Canada Ltd.
 Meera Bawa, Teck Resources Limited
 Tim Bekhuys, New Gold Inc.
 Anne Belanger, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Suzanne Belanger, Teck Resources Limited
 Fariel Benameur, Rio Tinto Canada
 Debbie Berthelot, BHP Billiton
 Charles Birchall, Willms & Shier
 Perry Blanchard, Vale
 Daniel Bouillon, Teck Resources Limited
 Stephane Brienne, Teck Metals Ltd.
 Karina Briño, Mining Association of British Columbia
 Todd Burlingame, Baffinland
 Alex Carciumaru, AECOM
 Jim Chan, ERM Canada Corporation
 Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
 Derek Chubb, ERM Canada Corporation
 Chantal Clement, Goldcorp Inc.
 Richard Cook, Knight Piésold Ltd.
 Jay Cooper, HudBay Minerals Inc.
 Denise Cormier, Compagnie minière IOC
 Silvana Costa, New Gold Inc.
 David Cotsman, RWDI
 Gilles Couture, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Erin Cullen, Vale
 Anne Currie, ERM Canada Corporation
 Sheila Daniel, AMEC Foster Wheeler AES, Inc.
 Jeremy Dart, Barrick Gold Corporation
 Scott Davidson, New Gold Inc.
 Michael Davies, Teck Resources Limited
 David Derosa, Teck Resources Limited
 Chris D'Odorico, Teck Resources Limited
 Mary Dubel, Vale

Martin Duclos, Goldcorp Inc.
 Kent England, Cameco Corporation
 David Ewing, Teck Resources Limited
 Nigel Fisher, New Gold Inc.
 Aynsley Foss, Association minière de l'Ontario
 Art Frye, Imperial Metals Corporation
 Joe Fyfe, Glencore
 Nicol Gagstetter, Rio Tinto Canada
 Katherine Gizikoff, Taseko Mines Limited
 Jennie Gjertsen, Goldcorp Inc.
 Julie Gravel, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Alan Hair, HudBay Minerals Inc.
 Brent Hamblin, First Quantum Minerals
 David Harpley, Canadian Zinc Corporation
 Shane Hayes, Société aurifère Barrick
 Steven Hilts, Teck Resources Limited
 Bernard Hince, Glencore
 Tom Hoefer, NWT and Nunavut Chamber of Mines
 Jane Howe, Advisian (WorleyParsons Group)
 Dave Huebert, AECOM
 Carolyn Hunt, Vale
 Matt Hynes, Vale
 Craig Johnston, Stantec
 Troy Jones, Teck Resources Limited
 Nadim Kara, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Laurie Kelly, Teck Resources Limited
 Dale Klondnicki, AMEC Foster Wheeler AES, Inc.
 Jody Kuzenko, Vale
 Donald Laflamme, Rio Tinto Canada
 Anthony Lambert, BHP Billiton
 Lisa Lanteigne, Vale
 Simon Latulippe, WSP Group
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
 Claudine Lee, Dominion Diamond Corporation
 Janice Linehan, Suncor Energy Inc.
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.
 John Machin, Syncrude Canada Ltd.
 Erik Madsen, De Beers Canada
 Melinda Mamer, Suncor Energy Inc.
 Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
 Stephanie Marshall, Glencore
 Dennis Martin, Vale
 Darrell Martindale, New Gold Inc.
 Shane Matson, Goldcorp Canada Ltd.
 Dave McDonald, Vale
 Christy McDonough, BHP Billiton Canada Inc.
 Samantha McGarry, Glencore
 Wayne McPhee, Baffinland
 Allison Merla, Vale
 Bruce Mikkila, Vale
 Jim Millard, Baffinland
 Sean Miller, Maxxam Analytics International Corporation
 Mary Mioska, Western Copper and Gold Corporation
 Shannon Mitchell, Vale
 Loris Molino, Vale
 R. Liam Mooney, Cameco Corporation





Christine Moore, Intrinsic Corp.
 Maurice Moreau, Glencore
 Mary Murdoch, Stantec
 Kevin Nagy, Cameco Corporation
 Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
 Bryan Neeley, Goldcorp Inc.
 Brendon Norrie, AECOM
 Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
 Alvaro Paredes, AMEC Foster Wheeler AES, Inc.
 Mark Passi, Glencore
 Michael Patterson, Anglo American
 Kelly Payne, Rio Tinto Canada
 Chad Pearson, Glencore
 Steve Pelletier, Glencore
 Nicole Pesonen, Nyrstar
 John Petherick, Glencore
 Jason Plamondon, Knight Piésold Ltd.
 Colleen Prather, Golder Associates Ltd
 Chris Ransom, Glencore
 Gina Rau, Barrick Gold Corporation
 George Read, Shore Gold Inc.
 Stephane Robert, Mines Agnico Eagle Limitée
 John Roberts, Aurora Energy Resources Inc.
 Lindsay Robertson, Klohn Crippen Berger Ltd.
 James Russell, Goldcorp Inc.
 Keith Russell, Partners in Performance
 Mark Ruthven, AMEC Foster Wheeler AES, Inc.
 Lyle Safronetz, Vale
 Jared Saunders, Vale
 Pamela Schwann, Saskatchewan Mining Association
 Christa Seaman, Shell Canada Energy Inc.
 Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
 Sean Sharpe, Glencore
 Neil Shelly, Alberta Chamber of Resources
 Isabelle Shelvey, Syncrude Canada Ltd.
 Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
 Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
 Anne Simpson, Syncrude Canada Ltd.
 Johan Skoglund, Nyrstar
 Helga Sonnenberg, Ecological and Regulatory Solutions Inc.
 Roger Souckey, Goldcorp Inc.
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Stephanie Thibeault, Goldcorp Inc.
 Mark Tinholt, Teck Resources Limited
 Ryan Todd, New Gold Inc.
 Kirk Tourout, Newmont Canada Corporation
 Nathalie Tremblay, Association minière du Québec
 Nick Tremblay, Rio Tinto Canada
 France Trépanier, Goldcorp Inc.
 Scott Trusler, MMG Resources Inc.
 Ian Turpin, Quadra Chemicals Ltd.
 Carlos Vargas, AECOM
 Richard Viflantzoff, Charles Tennant & Company (Canada) Ltd.
 Melanie Wallace, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Kelly Wells, Canada North Environmental Services
 Kathryn Wherry, Hatch & Associates Inc.

Andrew Williams, De Beers Canada
 Lesley Williams, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Dennis Wilson, New Gold Inc.
 Mark Wiseman, Avalon Advanced Materials Inc.
 Steve Woolfenden, IAMGOLD Corporation
 Linda Wrong, Lundin Mining Corporation
 Warren Zubot, Syncrude Canada Ltd.
**a quitté en 2016*
***a rejoint en 2016*

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Président : Tom Ormsby, De Beers Canada Inc.
 Dale Austin, Cameco Corporation
 Doug Brown, Teck Resources Limited
 Scott Brubacher, HudBay Minerals Inc.
 Heather Bruce-Veitch, Compagnie minière IOC
 Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
 Dale Coffin, Mines Agnico Eagle Limitée
 Blair Dickerson, Rio Tinto Canada
 Kyle Dufresne, Rio Tinto Canada
 Peter Fuchs, Glencore
 Claudine Gagnon, Rio Tinto Canada
 Tanya Giulford, Shell Canada Energy Inc.
 Jean-Pierre Gregoire, Rio Tinto Canada
 Angela Hamlyn, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
 Jeff Hanman, Teck Resources Limited
 Jeff Hryhoriw, Cameco Corporation
 Tracey Irwin, Saskatchewan Mining Association
 Matt Johnson, Lundin Mining Corporation
 Dany Laferriere, Suncor Energy Inc.
 Benjamin Little, IAMGOLD Corporation
 Andrea Mandel-Campbell, Kinross Gold Corporation
 Christine Marks, Goldcorp Inc.
 Ryan McEachern, Association canadienne des exportateurs
 d'équipements et services miniers
 Cory McPhee, Vale
 John Mullally, Goldcorp Inc.
 Deana Pagnan, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Mac Penney, Kinross Gold Corporation
 Cheryl Robb, Syncrude Canada Ltd.
 Emily Robb, Vale
 Steve Robertson, Imperial Metals Corporation
 Christopher Ryder, BHP Billiton Canada Inc.
 Alexandra Sewell, IAMGOLD Corporation
 Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
 Michael Southern, Suncor Energy Inc.
 Mathieu St-Amant, Association minière du Québec
 Kristan Straub, Glencore
 Heather Sullivan, Glencore
 Jean Vavrek, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
 Federico Velasquez, Anglo American
 Tracey Wolsey, Suncor Energy Inc.
 Alexa Young, Teck Resources Limited





GROUPE DE TRAVAIL SUR LES STÉRILES

Président : Michael Davies, Teck Resources Limited
 Jennifer Abols, Lundin Mining Corporation
 Tracy Anderson, First Quantum Minerals
 Chris Anderson, Teck Resources Limited
 Matthew Andrews, Pan American Silver Corp.
 Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals
 David Bleiker, AMEC Foster Wheeler Inc.
 Karina Briño, Mining Association of British Columbia
 Cameron Brown, Western Copper and Gold Corporation
 Bob Chambers, Klohn Crippen Berger Ltd.
 Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
 Chantal Clement, Goldcorp Inc.
 Jay Cooper, HudBay Minerals Inc.
 Scott Davidson, New Gold Inc.
 Randy Donato, Vale
 Norman Eenkooren, Suncor Energy Inc.
 Barry Esford, Cameco Corporation
 Joe Fyfe, Glencore
 Helen Harper, Glencore
 Stephen Hebb, Compagnie minière IOC
 Ali Hooshar, AECOM
 Carlos Iturralde, De Beers Canada
 Karlis Jansons, Tetra Tech
 Troy Jones, Teck Resources Limited
 Michel Julien, Mines Agnico Eagle Limitée
 Anthony Lambert, BHP Billiton
 Simon Latulippe, WSP Group
 Marc Lincoln, De Beers Canada.
 Gord Livingstone, Syncrude Canada Ltd.
 Jim Maltby, Glencore
 Scott Martens, Shell Canada Energy Inc.
 Todd Martin, Anglo American
 Wayne Mimura, Syncrude Canada Ltd.
 Peter Mooney, Dominion Diamond Corporation
 Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
 Greg Noack, Klohn Crippen Berger Ltd.
 Michael Richardson, Advisian (WorleyParsons Group)
 Gonzalo Rios, Mines Agnico Eagle Limitée
 Stephane Robert, Mines Agnico Eagle Limitée
 Rob Rotzinger, Taseko Mines Limited
 Lyle Safronetz, Vale
 Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
 Rick Siwik, Siwik Consulting Inc.
 Nick Smart, De Beers Canada
 Greg Smyth, Knight Piésold Ltd.
 Cecil Ulrich, AECOM
 Michelle Velez, Syncrude Canada Ltd.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : Kent England, Cameco Corporation
 Steven Aiken, Knight Piésold Ltd.
 Raj Anand, Imperial Metals Corporation
 Meera Bawa, Teck Resources Limited
 Tim Bekhuys, New Gold Inc.
 Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals
 Valerie Bertrand, Golder Associates
 Daniel Bouillon, Teck Resources Limited
 Todd Burlingame, Baffinland
 Marc Butler, Glencore
 Denise Cormier, Compagnie minière IOC
 Gilles Couture, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Sheila Daniel, AMEC Foster Wheeler AES, Inc.
 Scott Daniels, Rio Tinto Canada
 David Derosa, Teck Resources Limited
 Aynsley Foss, Association minière de l'Ontario
 Art Frye, Imperial Metals Corporation
 Joe Fyfe, Glencore
 Katherine Gizikoff, Taseko Mines Limited
 Jennie Gjertsen, Goldcorp Inc.
 Julie Gravel, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Lara Hoadley, Rio Tinto Canada
 Jane Howe, Advisian (WorleyParsons Group)
 Dave Huebert, AECOM
 Carolyn Hunt, Vale
 Anthony Lambert, BHP Billiton
 Martin Larose, WSP Group
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.
 Erik Madsen, De Beers Canada
 Darrell Martindale, New Gold Inc.
 Christy McDonough, BHP Billiton Canada Inc.
 Wayne McPhee, Baffinland
 Sean Miller, Maxxam Analytics International Corporation
 Christine Moore, Intrinsic Corp.
 Gaston Morin, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Mike Murchie, Cameco Corporation
 Mary Murdoch, Stantec
 Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
 Steve Pelletier, Glencore
 Colleen Prather, Golder Associates Ltd
 Stephane Robert, Mines Agnico Eagle Limitée
 John Roberts, Aurora Energy Resources Inc.
 Erin Robertson, Cameco Corporation
 Steve Rusak, AECOM
 James Russell, Goldcorp Inc.
 Mark Ruthven, AMEC Foster Wheeler AES, Inc.
 Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
 Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
 Anne Simpson, Syncrude Canada Ltd.
 Helga Sonnenberg, Ecological and Regulatory Solutions Inc.
 Roger Souckey, Goldcorp Inc.
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Mark Tinholt, Teck Metals Ltd.
 Kirk Tourout, Newmont Canada Corporation





Ian Turpin, Quadra Chemicals Ltd.
 Glen Watson, Vale
 Kelly Wells, Canada North Environmental Services
 Andrew Williams, De Beers Canada

COMITÉ DE LA FISCALITÉ

Présidence : poste vacant

Brian Abraham, Fraser Milner Casgrain
 Eric Bretsen, Ernst & Young LLP
 Thomas Cheung, Teck Resources Limited
 Robert De Biasio, Vale
 Ron Gagle, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Philip Hopwood, Deloitte & Touche LLP
 Nadim Kara, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
 Tom King, KPMG LLP
 Jacob Kulinski, ArcelorMittal Canada
 Pat MacNamara, Mines Agnico Eagle Limitée
 Louis Martin, Glencore Canada
 Maurice McClure, Compagnie minière IOC
 Julie Morier, Rio Tinto Canada
 Angelo Nikolakakis, Ernst & Young LLP
 Jocelin Paradis, Rio Tinto Canada
 Susanne Playford, HudBay Minerals Inc.
 Sahba Safavi, MMG Resources Inc.
 Audrey Sinkevicius, De Beers Canada Inc.
 Bruce F. Sprague, Ernst & Young LLP
 Steve Suarez, Borden Ladner Gervais LLP
 Travis Temple, HudBay Minerals Inc.
 John Turner, Fasken Martineau
 David Watson, IAMGOLD Corporation

COMITÉ DU TRANSPORT

Présidence : poste vacant

Othman AlFaseeh, AECOM
 Ron Annesley, Société aurifère Barrick
 Peter Bianchini, Compagnie minière IOC
 Francois Brisson, Compagnie minière IOC
 Marc Butler, Glencore
 Marc-Andre Charette, Cameco Corporation
 Jay Cooper, HudBay Minerals Inc.
 Scott Daniels, Rio Tinto Canada
 Steven Douville, Vale
 Bev Godson, Cameco Corporation
 Paul Graham, Vale
 Lara Hoadley, Rio Tinto Canada
 Thomas Hobbs, Norfalco Inc. (Glencore)
 Scott Iredale, Shell Canada Energy Inc.
 Brad Johnston, Teck Coal Limited
 Paul Kolisnyk, Teck Resources Limited
 Harald Kullmann, Advisian (WorleyParsons Group)
 Eric Kuraitis, Norfalco Inc. (Glencore)
 Brian Kurczaba, HudBay Minerals Inc.
 Jacky Larocque, Suncor Energy Inc.
 Melinda Mamer, Suncor Energy Inc.
 Gordon Mattson, Teck Resources Limited

Benoit Méthot, Compagnie minière IOC
 Pat Murphy, Glencore
 Stephen Nelson, Suncor Energy Inc.
 Martin Pedé, Glencore
 Frank Petrolo, Vale
 Kathy Piersanti, HudBay Minerals Inc.
 Ben Prashaw, AECOM
 Amelie Rouleau, Glencore
 Lyle Safronetz, Vale
 Daniel Sauve, Glencore
 Mikael Schauman, Lundin Mining Corporation
 Leigh Scrivens, BHP Billiton Canada Inc.
 Don Smith, Teck Resources Limited
 Suresh Soundararajan, Suncor Energy Inc.
 Jamie Veilleux, Glencore
 Patrick Walker, Rio Tinto Canada
 Alexa Young, Teck Resources Limited
 John Zaidan, Cameco Corporation

COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD

Présidence : poste vacant

Rebecca Alty, Diavik Diamond Mines Inc.
 Brad Armstrong, Lawson Lundell LLP
 Mark Ayranto, Victoria Gold Corp.
 Brent Bergeron, Goldcorp Inc.
 Charles Birchall, Willms & Shier
 Mike Clark, Alexco Resource Corp.
 Chantal Clement, Goldcorp Inc.
 Larry Connell, Mines Agnico Eagle Limitée
 Richard Cook, Knight Piésold Ltd.
 Cathy Corrigan, AECOM
 Elise Foong, AECOM
 Dominique Girard, Mines Agnico Eagle Limitée
 Sandra Gogal, Miller Thomson LLP
 Jane Howe, Advisian (WorleyParsons Group)
 John Kearney, Canadian Zinc Corporation
 Christine Kowbel, Lawson Lundell LLP
 Reg Labelle, Atlas Copco Construction and Mining
 Michel Lanteigne, AECOM
 John McConnell, Victoria Gold Corp.
 Ryan McEachern, Association canadienne des exportateurs
 d'équipements et services miniers
 Bill Mercer, Avalon Advanced Materials Inc.
 Clynton Nauman, Alexco Resource Corp.
 Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
 Bob Overvold, Dominion Diamond Corporation
 Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
 Vic Pakalnis, MIRARCO Mining Innovation
 Brad Ryder, Glencore
 Bruce F. Sprague, Ernst & Young LLP
 Scott Trusler, MMG Resources Inc.
 Jean Vavrek, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
 Paul West-Sells, Western Copper and Gold Corporation
 Andrew Williams, De Beers Canada
 Mark Wiseman, Avalon Advanced Materials Inc.
 Laura Worsley-Brown, Dominion Diamond Corporation





MEMBRES À PART ENTIÈRE

ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Baffinland Iron Mines Corporation
 BHP Billiton
 Cameco Corporation
 Canadian Zinc Corporation
 De Beers Canada Inc.
 Dominion Diamond Corporation
 Eldorado Gold Corporation
 Excellon Resources Inc.
 First Quantum Minerals
 Glencore
 Goldcorp Inc.
 HD Mining International Ltd.
 HudBay Minerals Inc.
 IAMGOLD Corporation
 Imperial Metals Corporation
 Kaminak Gold Corporation
 KGHM International
 Kinross Gold Corporation
 Lundin Mining Corporation
 Mines Agnico Eagle Limitée
 Monnaie royale canadienne
 New Gold Inc.
 Newmont Canada Corporation
 Noront Resources Ltd.
 Nyrstar
 Pan American Silver Corp.
 Rio Tinto Canada
 Shell Canada Energy Inc.
 Shore Gold Inc.
 Société aurifère Barrick
 Suncor Energy Inc.
 Syncrude Canada Ltd.
 Taseko Mines Limited
 Teck Resources Limited
 Vale
 Victoria Gold Corporation
 Western Copper and Gold Corporation

MEMBRES ASSOCIÉS

AECOM
 Advisian
 Alexander Proudfoot
 Atlas Copco Construction and Mining
 Ausenco
 Avalon Advanced Materials Inc.
 Barr Engineering and Environmental
 BGC Engineering Inc.
 Boart Longyear
 CAMIRO
 Canada North Environmental Services
 Cementation Canada Inc.
 Centre for Excellence in Mining and Innovation

Centerra Gold Inc.
 Chamber of Marine Commerce
 Charles Tennant & Company (Canada) Ltd.
 CIBC World Markets
 Convergent Technologies
 COREM
 Deloitte & Touche LLP
 Des Nehde Development
 ÉEM Inc.
 ERM Canada Corporation
 Ernst & Young LLP
 Fasken Martineau
 Gabriel Resources Ltd.
 Golder Associates
 Hatch & Associates Inc.
 Intrinsic Environmental Sciences Inc.
 Klohn Crippen Berger Ltd.
 Knight Piésold Ltd.
 Lawson Lundell LLP
 Major Drilling Group International Inc.
 Maxxam Analytics International Corporation
 McGill University
 Miller Thomson LLP
 MMG Limited
 MIRARCO Mining Innovation
 NEAS Group
 Norwest Corporation
 Orica Canada Inc.
 Oxygen Capital Corp.
 Partners in Performance
 PearTree Securities Inc.
 Quadra Chemicals Ltd.
 Rueter Scargall Bennett LLP
 RWDI
 Sandvik Mining and Construction
 SGS Minerals Services
 SMS Equipment Inc.
 SNC-Lavalin Inc.
 Stantec
 Stornoway Diamond Corporation
 Thorsteinssons
 Willis Towers Watson
 Wilms & Shier Environmental Lawyers LLP
 WSP Group

MEMBRES NON-VOTANT

Association canadienne des exportateurs d'équipement et services miniers
 Association des prospecteurs et développeurs du Canada
 Association minière de la Colombie-Britannique
 Association minière du Manitoba
 Association minière de la Nouvelle-Écosse
 Association minière du Nouveau-Brunswick
 Association minière de l'Ontario
 Association minière de la Saskatchewan
 Association minière du Québec
 Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
 Chambre des mines du Yukon
 Chambre des ressources de l'Alberta
 Conseil canadien de l'innovation minière
 Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
 Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
 Mining Industry NL





PERSONNEL

Pierre Gratton
Président et chef de la direction

Monique Laflèche**
Adjointe exécutive

Danielle Poitras
Adjointe exécutive

Ben Chalmers
Vice-président, Développement durable

Charles Dumaresq
Vice-président, Science et gestion environnementale

Justyna Laurie-Lean
Vice-présidente, Environnement et affaires réglementaires

Johanne Senécal**
Vice-présidente, Relations gouvernementales, affaires autochtones et communication

Geoff Smith*
Vice-président, Relations gouvernementales et affaires autochtones

Brendan Marshall
Vice-président, Affaires économiques et du Nord

Jessica Draker
Directrice, Communications

Marilyn Fortin
Directrice, Services corporatifs

Tara Shea
Directrice, Vers le développement minier durable

Justin Laframboise**
Agent aux services financiers

Debbie Villeneuve*
Agent aux services financiers

Rebecca Lafontaine
Adjointe administrative

**s'est joint à l'AMC en 2017*

***a quitté en 2016*





L'association minière du Canada

REPRÉSENTATION GÉRANCE COLLABORATION

www.mining.ca

 @theminigstory

